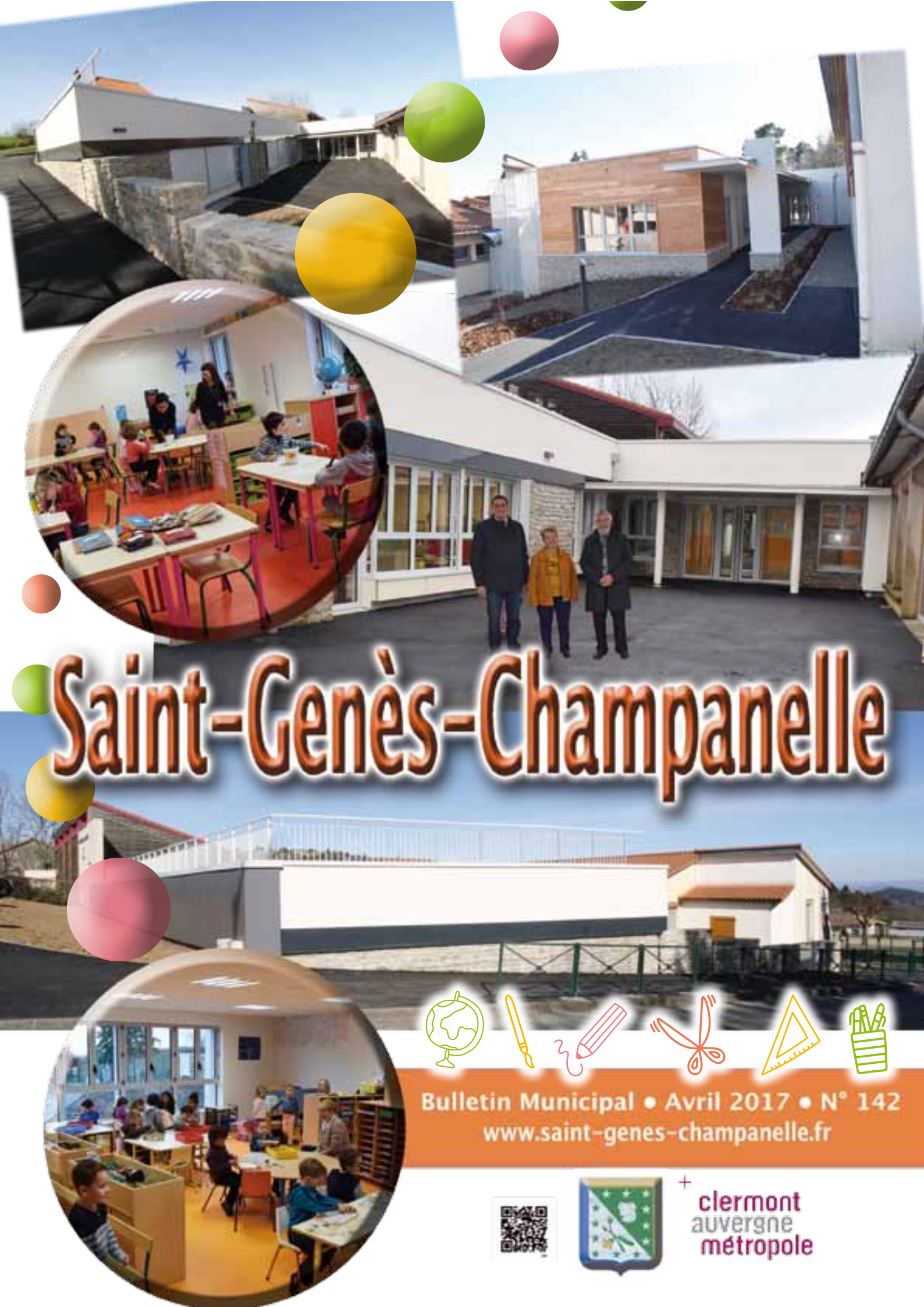

Saint-Genès-Champanelle

Bulletin Municipal • Avril 2017 • N° 142
www.saint-genes-champanelle.fr

clermont auvergne métropole

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE ..... page 3

ACTIVITÉS DES ÉLUS

CARNET DE BORD ..... pages 4 et 5

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ..... page 6

ÉCONOMIE ET FINANCES

BUDGETS PRIMITIFS 2017 ..... pages 7 à 9

TRAVAUX

POINT SUR LES TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE ..... page 10

TRAVAUX À L'ACCUEIL À LA MAIRIE ..... page 10

AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX DIVERS DU SECTEUR DU PETIT BOIS À THEIX ..... page 10

TRAVAUX D'HIVER ..... page 10

ACTUALITÉS

URBANISME ..... page 11
- Vente de parcelles communales

AGENDA 21 ..... pages 11 à 14
- La mobilité autrement
- Challenge mobilité Auvergne Rhône-Alpes
- Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique
- Semaine 21 : abeilles et bio diversité
- Déchets des ménages : quelques chiffres
- Journée nettoyage du 1er avril
- Pas nette la planète !

SOCIAL ET SCOLAIRE ..... pages 14 à 16
- Les 10 ans du SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile)
- Télé-assistance départementale
- « Bien vivre chez moi en un clic »
- Vacances d'été au Centre de Loisirs de Theix
- PIG communautaire
- La grande semaine de la petite enfance à Graine de Genêt
- RAM (Relais Assistantes Maternelles)

PERSONNEL ..... page 16
- Un nouvel employé au service technique
- … Et un nouvel emploi d'avenir pour le périscolaire

LA FORÊT : LIEU D'EXPÉRIMENTATIONS ET D'ÉTUDES ..... page 16

FEUX DE PLEIN AIR SOUS HAUTE SURVEILLANCE ..... page 17

TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES ..... page 18

CARTES D'IDENTITÉ (NOUVELLE PROCÉDURE) ..... page 18

DOCUMENT NÉCESSAIRE POUR VOTER ..... page 18

COMMUNICATION ..... page 18
- Téléphonie mobile et accès internet (suite)

BONNE FIN DE RECENSEMENT ..... page 19

RENCONTRES ADOS ..... page 19

NÉCROLOGIE : RAYMOND TOURY ..... page 19

CULTURE ..... page 20
- Résidence d'artistes
- Troc livres
- Annonce concert Orchestre Symphonique des Dômes du 20 mai

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

SMTC : UN PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN PDU POURQUOI FAIRE ? ..... page 21

PROXIM'CITÉ ..... page 21

PARC DES VOLCANS

TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE ..... page 21

VIE ASSOCIATIVE

OFFICE CHAMPANELLOIS ..... page 22
- Assemblée générale
- Livre sur Pardon
- Bourse cartes postales

ADMR ..... page 22

LES PANIERS CHAMPANELLOIS ..... page 22

GOMME ET CRAYON ..... page 22

CPIE ..... page 23
- Projection du film DEMAIN à Saint-Genès-Champanelle le 10 mars 2017
- Fête des PAM le 11 mars 2017 au CPIE Clermont-Dômes

AUVERGNE MAINPAT TIBET ..... page 23

ESPOIR ET SOLIDARITÉ ..... page 23

LOISIRS ET RENCONTRES ..... page 23

RUGBY CLUB ..... page 24

ATELIER THÉÂTRE LA BULLE ..... page 24

MANIFESTATIONS FESTIVES ..... page 24

A VOTRE SERVICE ..... pages 25 et 26

Couverture : Groupe scolaire « Les Volcans » - Extension de l'école maternelle

Nous remercions les annonceurs publicitaires pour leur confiance et leur fidélité.
Pensez à les consulter et à utiliser leurs services.

Directeur de publication : Roger GARDES - Responsable d'édition : Alain BOUDET
Régie publicitaire : Groupe Drouin - Tél. 04 73 26 44 50
RÉALISATION - IMPRESSION : GROUPE DROUIN MAÎTRE IMPRIMEUR 04 73 26 44 50 IMPRIM'VERT®
Le papier utilisé sur cette brochure est issu de forêts certifiées PEFC et gérées durablement.
PEFC PEFC/10-31-1740

LE MOT DU MAIRE

Champanelloises, Champanellois,

La période électorale majeure que nous vivons actuellement va aboutir à des choix essentiels pour l'avenir de notre pays. Quelle que soit l'opinion de chacun d'entre nous et les signes de découragement qui s'expriment parfois, il est important de se mobiliser pour aller voter car la démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas. Aussi je vous invite toutes et tous à vous déplacer dans l'un ou l'autre de nos 8 bureaux de vote pour l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai ainsi que pour les législatives des 11 et 18 juin. Je souhaite que le taux d'abstention soit le plus faible possible à Saint-Genès-Champanelle comme ailleurs et que notre commune montre l'exemple d'une citoyenneté vivante.

Les enjeux nationaux ne doivent pas pour autant nous faire négliger les problématiques plus locales et les transformations considérables qui se concrétisent sur notre territoire. Le passage de la communauté d'agglomération Clermont Communauté à la Communauté Urbaine « Clermont Auvergne Métropole » est devenue une réalité depuis le 1er janvier dernier. Les nouvelles compétences s'exercent progressivement selon des modalités différentes. Nous devons rapidement nous approprier un autre mode de fonctionnement, en particulier en ce qui concerne l'urbanisme, le tourisme, l'eau et l'assainissement ainsi que la voirie. Pour la gestion de ce dernier secteur les pôles de proximité mis en place sont en train de se structurer pour plus d'efficacité et le système « Proxim'cité » commence à porter ses fruits pour préserver l'indispensable lien de proximité avec les habitants tout en l'inscrivant dans une perspective plus globale.

La Communauté Urbaine étant tout juste sur les rails une nouvelle, et probablement dernière, transformation s'annonce à l'horizon avec la reconnaissance officielle de notre communauté comme véritable métropole nationale. La position favorable du gouvernement est maintenant validée et nous devons nous prononcer au mois de juin pour une mise en place effective au 1er janvier 2018. Dès que nous aurons défini les nouvelles compétences à prendre et les modalités de leur exercice nous appartiendrons au cercle fermé des 22 métropoles nationales reconnues comme telles, ce qui améliorera encore notre lisibilité et notre attractivité. Il sera temps alors de faire une pause dans ces évolutions institutionnelles pour retrouver une stabilité dans un cadre rénové pour plus d'efficacité.

Ces changements majeurs ne doivent pas faire oublier cependant que la commune continuera à gérer un certain nombre de services et nous avons préparé notre budget primitif 2017 dans ce nouveau cadre tout en restant fidèles aux grands principes d'équilibre qui ont toujours guidé notre action. Le recensement de la population qui vient d'être réalisé devrait, quand il sera validé par l'INSEE, confirmer que nous continuons à gagner raisonnablement des habitants et souligner ainsi le dynamisme de notre commune. D'où le bien-fondé de la restructuration de notre groupe scolaire qui nous a permis d'ouvrir en février 2 nouvelles classes et de la poursuite de ce programme dans l'année à venir. Nous devons aussi continuer à travailler avec le Conseil départemental et l'Education nationale en ce qui concerne la scolarisation de nos collégiens à Ceyrat ou à Beaumont.

Notre action quotidienne s'inscrit dans une longue histoire et je voudrais terminer cet éditorial en rendant hommage à Monsieur **Raymond Toury**, maire de Saint-Genès-Champanelle de 1959 à 1977, décédé le 21 mars et qui a beaucoup marqué son époque. J'adresse donc mes condoléances attristées à sa famille et la reconnaissance de notre commune pour tout ce qu'il a accompli à son service.

Votre maire, Roger Gardes
Vice-président de Clermont Auvergne Métropole
Vice-président du Parc des Volcans

ACTIVITÉS DES ÉLUS

Carnet de Bord

Commission culture

Le carnet de bord ne peut pas reprendre, par manque de place, toutes les réunions auxquelles participent les élus. Il est centré sur les plus institutionnelles concernant surtout maire, adjoints et conseillers délégués qui participent à de nombreuses réunions. Parallèlement se tiennent de nombreuses réunions telles les commissions communautaires, les conseils d'administration, les assemblées générales associatives et les commissions municipales ainsi que les rencontres individuelles concernant des problèmes plus personnels. L'ensemble du Conseil se réunit aussi régulièrement pour mieux préparer les décisions les plus importantes qui seront ensuite adoptées en séance. Bien entendu tous les conseillers sont à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires sur tel ou tel dossier.

4 JANVIER
- Jury de recrutement du directeur de la SPL (Société Publique Locale) Clermont Auvergne Tourisme (R. Gardes)
- Préparation d'un schéma cyclable communautaire à la Communauté urbaine (R. Gardes, N. Imbaud)

6 JANVIER
- Vœux aux agents de la nouvelle Communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole (R. Gardes, A. Désèmard)

9 JANVIER
- Vœux en mairie de Ceyrat (R. Gardes, A. Désèmard, N. Imbaud, A. Boudet, A. Thibault, G. Dellavedova)
- Réunion pour les travaux de réaménagement du Groupe scolaire (A. Désèmard, C. Vial)

10 JANVIER
- Commission de révision des listes électorales (R. Gardes)
- Concertation pour le PEDT (Projet Educatif Du Territoire) (A. Désèmard, Y. Chauvet, A. Beaumont)

11 JANVIER
- Préparation du plan d'action culturel à la Communauté urbaine (R. Gardes)
- Concertation avec l'Office de tourisme communautaire (R. Gardes)
- Conseil d'exploitation du cycle de l'eau à la Communauté urbaine (C. Vial)

12 JANVIER
- Vœux en mairie de Royat (R. Gardes)
- Comité syndical du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) (A. Désèmard)
- Vernissage d'une exposition de l'ORACLE (Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Echanges) à Clermont-Ferrand (N. Imbaud)
- Concertation avec le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme) sur les dossiers en cours (C. Vial)

14 JANVIER
- Présentation des projets AuverMoov par le SMTC (A. Désèmard)

16 JANVIER
- Concertation avec l'architecte pour les travaux du Groupe scolaire (C. Vial))

17 JANVIER
- Conseil d'administration de l'IPAMAC (Association Inter-Parcs du Massif Central) dans le Parc de Livradois-Forez (R. Gardes)
- Conseil d'administration du CPIE de Theix (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) (N. Imbaud)
- Rencontre des adjoints à l'urbanisme pour préparer le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) (E. Hayma)
- Rencontre à la mission locale pour l'accompagnement des jeunes en recherche de logements (A. Désèmard)

18 JANVIER
- Conseil d'administration et présentation de la SPL Clermont Auvergne Tourisme (R. Gardes, Y. Chauvet, A. Boudet, G. Dellavedova)
- Réunion à la Communauté urbaine (R. Gardes, A. Désèmard)
- Commission d'aménagement du territoire à la Communauté urbaine (A. Désèmard)

19 JANVIER
- Commission déchets et rencontre sur les familles à énergie positive à Clermont Auvergne Métropole (N. Imbaud)

20 JANVIER
- Conseil communautaire de Clermont Auvergne Métropole (R. Gardes, A. Désèmard)
- Vœux en Préfecture (R. Gardes)
- Vœux en mairie de Beaumont (R. Gardes, A. Désèmard)
- Vœux de la députée de la circonscription (R. Gardes)
- Réunion sur le « zéro déchet » à Cournon (N. Imbaud)

23 JANVIER
- Rencontre avec les responsables du SMTC et de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) pour améliorer la desserte de la commune en transports en commun (R. Gardes, A. Désèmard)
- Concertation avec le directeur du Pôle de proximité à la Communauté urbaine (C. Vial)
- Commission environnement à la Communauté urbaine (R. Gardes, N. Imbaud)
- Commission urbanisme et tourisme à la Communauté urbaine (R. Gardes)

24 JANVIER
- Concertation avec un imprimeur pour l'Agenda 2018 (Y. Chauvet, A. Boudet)
- Commission habitat à la Communauté urbaine (A. Désèmard)

25 JANVIER
- Réunion du SICAS (Ecole de musique intercommunale de Ceyrat - Aydat - Saint-Genès-Champanelle) (N. Imbaud, A. Thibault, G. Dellavedova)

26 JANVIER
- Rencontre au Conseil départemental avec le Parc des Volcans pour faire le point sur la gestion de certains volcans sur Saint-Genès-Champanelle (R. Gardes)
- Concertation pour l'installation de nouvelles colonnes à verre sur la commune (N. Imbaud)

Commission travaux : aménagement de places

Rencontre avec le service de gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole

27 JANVIER
- Bureau de la Communauté urbaine (R. Gardes)
- Assemblée générale des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) à Clermont-Ferrand (A. Désèmard)
- Rencontre au Parc des Volcans pour les présentations de projets et signatures concernant le TEP-CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) et l'ARU (Atelier Rural d'Urbanisme) (R. Gardes, N. Imbaud)

28 JANVIER
- Rencontre avec les responsables de la Maison de l'Europe en Auvergne (R. Gardes)

30 JANVIER
- Rencontre avec le nouveau directeur de l'urbanisme à la Communauté urbaine (R. Gardes)
- Réunion du Pôle de proximité en mairie de Beaumont (R. Gardes, C. Vial)
- Présentation du PDU (Plan de Déplacement Urbain) au SMTC (A. Désèmard)

31 JANVIER
- Rencontre à l'Inspection académique avec les autorités de l'Education nationale au sujet de l'évolution du nombre de classes au Groupe scolaire et de la carte scolaire des collèges (R. Gardes, A. Désèmard)
- Présentation de « l'aide à la pierre » en Préfecture (E. Hayma)
- Concertation avec un porteur de projets au sujet de l'éco-bourg de Saint-Genès-Champanelle (R. Gardes, A. Désèmard, E. Hayma)
- Vœux aux forces économiques de la Communauté urbaine à Polydome (R. Gardes, A. Désèmard)
- Rencontre avec la directrice des régies du cycle de l'eau (C. Vial)

3 FÉVRIER
- Bureau de la Communauté urbaine (R. Gardes)
- Séance d'ouverture du festival du court-métrage à Clermont-Ferrand (R. Gardes)

4 FÉVRIER
- Conseil municipal d'enfants (N. Imbaud, C. Vert, A. Duvivier)

6 FÉVRIER
- Entretiens pour le recrutement d'un employé communal (R. Gardes, C. Vial, Y. Chauvet)
- Concertation sur l'évolution des travaux au Groupe scolaire (C. Vial)

• Bureau et comité syndical du Parc des Volcans à Montlosier (R. Gardes)
• Réflexion sur le TAD (Transports A la Demande) au SMTC (A. Désèmard)
• Réunion du syndicat de l'Auzon à Cournon (A. Désèmard)

7 FÉVRIER

• Réunion de la caisse des écoles (R. Gardes, A. Désèmard, C. Vert)
• Concertation au sujet d'un projet d'opticien à domicile (R. Gardes)
• Audience au tribunal pour une construction illégale (N. Imbaud)

8 FÉVRIER

• Commission culture à la Communauté urbaine (R. Gardes)

09 FÉVRIER

• Concertation avec les nouveaux responsables du service habitat de la Communauté urbaine (R. Gardes, A. Désèmard, E. Hayma, A. Boudet)
• Réunion à la Communauté urbaine (R. Gardes)
• Réflexion sur le PDU avec le SMTC au Conseil régional (A. Désèmard)
• Accueil d'un artiste en résidence (P. Vieira, A. Thibault)

10 FÉVRIER

• Présentation du projet « défi-déchets » (N. Imbaud, P. Vieira)
• Concertation pour l'organisation du feu d'artifice (A. Boudet)
• Evaluation des zones humides par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) à Marmilhat (N. Imbaud)

11 FÉVRIER

• Assemblée générale de la Maison de l'Europe à Saulzet (R. Gardes)

13 FÉVRIER

• Séminaire consacré au RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) à la Communauté urbaine (R. Gardes)
• Rencontre avec le nouveau directeur de la SPL Clermont Auvergne Tourisme (R. Gardes)

Réunion de la Caisse des Ecoles

14 FÉVRIER

• Comité de pilotage du Centre de sports et de loisirs verts de Saint-Genès-Champanelle à la Communauté urbaine (R. Gardes)
• Concertation avec un bailleur social pour un programme de logements (R. Gardes, A. Désèmard, E. Hayma)
• Rencontre avec le président du Conseil départemental et l'ambassadeur de France auprès de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) au sujet du classement de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne (R. Gardes)
• Etude des futurs programmes eau et assainissement de la commune dans le cadre de la Communauté urbaine (C. Vial)

15 FÉVRIER

• Commission culture élargie de la Communauté urbaine pour élaborer le nouveau schéma culturel (R. Gardes, N. Imbaud, P. Vieira)
• Concertation à Polydome avec les différents partenaires pour élaborer le nouveau PDU (R. Gardes, E. Hayma)
• Forum des associations à Clermont-Ferrand (N. Imbaud)

16 FÉVRIER

• Rencontre avec la notaire de la commune (Y. Chauvet, E. Hayma)

17 FÉVRIER

• Bureau de la Communauté urbaine et rencontre avec les responsables de la Chambre des métiers (R. Gardes)
• Rencontre avec la nouvelle notaire de la commune et signature d'actes (R. Gardes)

20 FÉVRIER

• Organisation du travail du nouvel employé communal (R. Gardes, C. Vial)

21 FÉVRIER

• Concertation au sujet d'un projet de production expérimentale de plantes médicinales (R. Gardes)

23 FÉVRIER

• Commission sécurité au Groupe scolaire (A. Désèmard, C. Vial)
• Commission sécurité à la Maison des associations (C. Vial, F. Merlin)
• Présentation d'un projet touristique (R. Gardes)
• Rencontre du SICAS à Ceyrat (N. Imbaud, A. Thibault, A. Beaumont)

24 FÉVRIER

• Concertation avec les partenaires et services techniques concernés pour étudier la desserte en très haut débit de la commune (N. Imbaud, A. Boudet)

27 FÉVRIER

• Présentation au Conseil départemental de la nouvelle étude sur le devenir du site de Charade (R. Gardes, Y. Chauvet)

28 FÉVRIER

• Commission de révision des listes électorales (R. Gardes)

3 MARS

• Comité de pilotage du projet d'aménagement de la place des Carmes à Clermont-Ferrand (R. Gardes)

6 MARS

• Commission d'attribution des places en crèche (R. Gardes, A. Désèmard)
• Conseil d'administration du comité de jumelage (A. Boudet)
• Préparation du programme voirie 2017 avec la Communauté urbaine et le pôle de proximité (C. Vial)

7 MARS

• Réunion à l'Office de tourisme communautaire (R. Gardes)
• Présentation d'un projet associatif pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) (A. Désèmard)
• Concertation avec les services du Département et du Parc des Volcans au sujet de la gestion des Puys de la Vache et de la Mey (R. Gardes)
• Concertation avec le SMTC et le Parc des Volcans au sujet d'Ecomouv' et des transports en commun (R. Gardes)
• 10ème anniversaire du SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) à Ceyrat (R. Gardes, A. Désèmard, A. Boudet, A. Thibault)
• Groupe enseignement artistique à la Communauté urbaine (N. Imbaud)

Eco-bourg : concertation avec les responsables urbanisme de Clermont Auvergne Métropole

Visite de chantier : lotissement Le Petit Bois

8 MARS

• Réunion du SICAS à Royat (N. Imbaud, G. Dellavedova, A. Thibault)

9 MARS

• Commission « tarifs » de la caisse des écoles (R. Gardes, A. Désèmard,C. Vert, C. Jodas, A. Thibault)
• Présentation par le Conseil départemental de l'opération « Bien chez soi en 1 clic » pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (R. Gardes, A. Désèmard, A. Boudet)
• Commission des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à Riom sur le changement climatique (N. Imbaud)

10 MARS

• Bureau de la Communauté urbaine et remise des prix de l'opération « Ouvre-boîte » (R. Gardes)
• Bilan de la tarification solidaire pour les transports en commun (A. Désèmard)
• Commission déchets à la Communauté urbaine (N. Imbaud)
• Assemblée générale du Clic à Pont-du-Château (A. Thibault)

11 MARS

• Représenter la commune au lever du drapeau tibétain en mairie de Ceyrat (A. Boudet)
• Rencontre avec la société de chasse locale (R. Gardes, P. Vieira, E. Hayma)
• Jury au carnaval de l'APE (Association des Parents d'Elèves) (P. Vieira, C. Vert)
• Fête des plantes aromatiques et médicinales au CPIE de Theix (N. Imbaud, P. Vieira, A. Boudet)

13 MARS

• Rencontre à la gendarmerie de Romagnat pour le bilan annuel (R. Gardes, Y. Chauvet)
• Commission environnement à la Communauté urbaine (R. Gardes, N. Imbaud)
• Commission tourisme et urbanisme à la Communauté urbaine (R. Gardes)
• Commission sécurité à Laschamps (N. Imbaud)

14 MARS

• Assemblée générale d'APARA (Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes) au Conseil régional à Lyon (R. Gardes)
• Commission culture à la Communauté urbaine (P. Vieira)
• Commission habitat à la Communauté urbaine (A. Désèmard)
• Rencontre pour l'élaboration d'un PLUI à la Communauté urbaine (E. Hayma)

15 MARS

• Attribution de logements à l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social) (A. Désèmard)
• Visite de chantiers de construction de bassins de stockage de Belle-ombre et des Vergnes avec les régies du cycle de l'eau (C. Vial)

Parallèlement se tiennent des réunions régulières concernant les principaux chantiers en cours : groupe scolaire, lotissement à Theix et installation de l'agence postale, auxquelles participe régulièrement Christophe Vial, adjoint aux travaux.

ACTIVITÉS DES ÉLUS

Décisions du Conseil municipal

Réuni en séances publiques les 2 février et 30 mars 2017, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes, à l'unanimité sauf précisions contraires.

LE 2 FÉVRIER

• **Voter** l**Voter** à l'unanimité l'attribution des lots « Le Petit Bois » selon la procédure et le règlement. Une liste d'attente a été constituée en cas de désistement des premiers attributaires.

• **Prendre acte** de la présentation du projet éducatif de territoire renouvelé pour le Relais Assistantes Maternelles. Les activités regroupant les 22 assistantes maternelles se déroulent à La Grange (59 familles ont recours au RAM).

• **Proposer** la candidature de Régis Orban comme délégué titulaire au SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile).

• **Voter** la modification d'un poste en adjoint technique principal de 1ère classe (prise d'ancienneté), la création d'un emploi d'avenir au groupe scolaire pour 3 ans à compter du 6 mars 2017.

• **Prendre connaissance** du rapport de la gestion de Clermont Communauté (2008-2014) transmis par la Chambre régionale des comptes ainsi que du 1er rapport d'orientation budgétaire de la Communauté urbaine et budget primitif 2017.

• **Autoriser** le lancement de la procédure adaptée des marchés pour les travaux d'aménagement de la Maison des associations et de la mairie

• **Voter** des avenants au marché d'extension du groupe scolaire : 9 lots sont concernés dont la majorité pour des travaux supplémentaires concernant les nouvelles dispositions de sécurité.

• **Affaires foncières :** valider la vente, suite au bornage, d'une parcelle à Saint-Genès-Champanelle à un particulier pour la création d'une micro-crèche.

• **Voter** un soutien de la commune à hauteur de 500€ à la commune d'Olloix en lien avec l'association des Maires ruraux.

• **Prendre acte** de la fin du bail de la Poste le 31 mai. Le personnel municipal sera formé pour l'activité de l'agence postale qui ouvrira en mai.

• **Prendre connaissance** du renforcement des mesures obligatoires de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours. Un affichage municipal des mesures est mis en place.

• **Valider** le tracé VTT « La grande traversée du Massif Central » sur la partie concernant notre commune.

• **Prendre connaissance** de l'information de l'association « Solidarité paysans du Puy-de-Dôme » qui défend et accompagne les agriculteurs en difficulté à l'ensemble du Conseil municipal, des flyers de l'association sont mis à disposition en mairie.

• **Prendre acte** de deux jugements favorables à la commune rendus par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand avec versement d'une somme de 1.000€ (construction illicite à Manson) pour l'un et de 500€ pour l'autre (lotissement Theix-Chanonat).

• **Voter** des tarifs de branchements d'eau potable et d'assainissement à Theix dans le cadre de l'opération « Petit Bois ».

• **Voter** les travaux d'enfouissement des réseaux télécom et éclairage public route de Nadaillat à Theix en coordination avec le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme) (montant à la charge de la commune : 14.000€ HT).

• **Voter** favorablement pour une convention avec le Centre de gestion pour les remplacements pour l'ensemble du personnel, (administratif et technique).

• **Prendre connaissance** d'une information du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie de l'agglomération clermontoise) sur le maintien à domicile avec l'assistance informatique et internet proposée le 9 mars 2017 à partir de 14 heures à la Maison des associations.

• **Valider** la recherche d'un nouvel éditeur pour l'Agenda municipal, lancement de la consultation pour le bulletin municipal (fin de contrat) et l'appel à candidature pour sa distribution.

• **Prendre connaissance** des suites du dossier « internet et téléphonie mobile » : suite au retour des questionnaires, réunion avec l'opérateur public mi-février. L'enquête auprès des habitants a été envoyée au niveau national.

• **Prendre connaissance** des informations de l'Agenda 21 : implantation de nouvelles colonnes à verre (Nadaillat, Thèdes, Theix et Pardon) dans le courant du 1er semestre, une présentation du défi sur la réduction des déchets de Clermont Auvergne Métropole est programmée le 10 février à 19h à la Maison des Associations. Dans le cadre de la semaine 21 (Abeilles et Biodiversité), un projet de distribution de graines de fleurs est à l'étude avec recherche de subvention.

• **Prendre connaissance** des informations sur l'école et le collège : suite à la rencontre avec l'Académie, le point est fait sur la scolarisation à venir au collège de Ceyrat ou à celui de Beaumont. L'année 2017 doit permettre la concertation de l'ensemble des partenaires à ce sujet. Fin mars nous serons informés d'une éventuelle suppression ou création de classe au Groupe scolaire.

• **Prendre connaissance** des réunions avec le Département et les propriétaires des Puys de la Mey et de la Vache programmée à la Maison des associations le 15 mars à 18h, et avec la direction de l'habitat de Clermont Auvergne Métropole le 9 février.

• **Prendre note** des dates des élections présidentielles et législatives pour l'organisation des bureaux de vote et prévision des réunions à mi-mandat pour la rentrée.

LE 30 MARS

• Adopter les nouveaux taux d'impositions 2017, après une présentation de l'évolution des dotations et des données financières de la commune impactées par celles-ci.

• Voter les budgets primitifs 2017 : budget général : 3.640.438 € avec 2.803.166 € en fonctionnement et 837.272 € en investissement. budget assainissement : 929.304 € pour 254.000 € en exploitation et 675.304 € en investissement ; budget eau : 402.914 € dont 295.500 € en exploitation et 107.414 € en investissement. La commune reste gestionnaire des budgets eau et assainissement jusqu'à fin août 2017, la Communauté urbaine fera le remboursement à la commune concernant cette compétence avant la fin de l'année. Le compte administratif 2016 clôturera les opérations budgétaires de l'usine relais.

• Autoriser le maire à signer la convention avec Orange pour le lotissement communal Le Petit Bois pour un montant de 12.600 € HT à la charge de la commune, 9.980 € HT à la charge d'Orange.

• Voter à l'unanimité le programme forestier 2017 (coupes, mise en vente et travaux).

• Renouveler l'affouage sur le périmètre de Fontfreyde pour 2 ans et voter la taxe d'affouage 2017.

• Valider la proposition d'îlots de sénescence des parcelles 8 et 9 (6,2 ha) suite à une analyse du Parc et de l'ONF (2 contre, 4 abstentions et 16 pour) en demandant un inventaire de la biodiversité dès sa création et ensuite son suivi, réalisés et pris en charge par l'ONF et/ou le Parc.

• Voter la création d'un poste d'adjoint administratif et le recrutement des personnels occasionnels - emplois d'été : 6 jeunes seront retenus pour les 2 mois d'été et une dizaine de candidatures sont à l'étude.

• **Voter** la régularisation indemnitaire et la modification indiciaire à compter du 1er janvier 2017 suite à la nouvelle nomenclature des emplois dans l'administration.

• **Voter** les tarifs du CLSH (centre de loisirs Sanas hébergement) 2017-2018.

• **Exiger** le respect de 2 points majeurs au Département qui souhaite le développement du site de Charade avec de nouvelles activités :

- respect du protocole d'accord définissant les conditions d'utilisation du site de Charade du 16 décembre 1996, notamment le nombre de journées bruyantes annuelles limité à 10 pour l'organisation de 3 manifestations au maximum et tout avenant éventuel doit être approuvé à l'unanimité par les signataires.
- respect de l'arrêté du maire de Saint-Genès-Champanelle du 5 mai 2007 qui précise que le bruit généré par l'activité du circuit ne doit pas dépasser 55 décibels en dehors des 10 jours dérogatoires acceptés dans le protocole de 1996.

• **Autoriser** le maire à signer les conventions de remboursement entre la commune et Clermont Auvergne Métropole afin d'assurer la continuité de l'entretien des biens et du fonctionnement des services.

AFFAIRES FONCIÈRES

• **Voter** la mise à jour des règles de ventes des parcelles communales (1 contre),

• **Donner un avis favorable** pour la vente au plus offrant avec un prix plancher de 6 parcelles communales (3 à Saint-Genès-Champanelle et 3 à Berzet),

• **Donner un avis favorable** pour une demande d'autorisation de passage à Pardon sur une partie de la parcelle communale,

• **Voter** une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour actualiser un cahier des charges en vue du choix d'un, suite aux études de faisabilité de l'éco-bourg.

INFORMATIONS DU CONSEIL ET QUESTIONS DIVERSES

• **Informations** sur le PDU (Plan de Déplacement Urbain) adressé par le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun),

• **Prendre acte** du bilan T2C 2016 des dégradations du mobilier urbain sur la commune pour un montant de 1.061,22€,

• **Prendre connaissance** du courrier de l'ADML63 pour une proposition de partenariat avec la Doume (monnaie locale),

• **Prendre connaissance** de différents courriers (demande de subvention d'associations extérieures à la commune, de remerciements) et d'un mail de réclamation suite à l'enquête sur le très mauvais débit internet,

• **Voter** de la garantie de prêt de l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social) pour les logements sociaux de Pardon,

• **Prendre acte** du vœu de Clermont Auvergne Métropole auprès des sénateurs et députés pour l'instauration d'un accord local relatif à la composition du Conseil de la Communauté urbaine pour pouvoir assurer la juste représentation des « petites » communes, en demandant au moins 2 délégués par commune après 2020 et le passage en métropole,

• **Prendre connaissance** des courriers du département pour l'opération « notre Canton a du talent » et de l'information du Ministère de l'agriculture sur le mérite.

ÉCONOMIE ET FINANCES

Budget général primitif 2017

Le temps d'un nouveau budget pour une nouvelle année est arrivé. Avec lui, comme à peu près tous les ans, son lot d'aspérités qui demandent d'étudier les moyens de les intégrer et de les résorber.

Dans un environnement financier et institutionnel de plus en plus contraint et mouvant, l'équation pour adopter le budget primitif 2017 s'inscrit dans un contexte de faible visibilité, de réduction des marges de manoeuvre et des capacités de la commune en matière d'autofinancement, d'endettement et d'investissement.

L'effet conjugué des charges structurelles difficilement compressibles et des facteurs conjoncturels qui perdurent, comme la participation financière des communes au redressement des comptes publics, le désengagement de l'Etat sur certains services de l'urbanisme qui ont impliqué le recours à des prestations payantes, engendre pour les communes une disposition continue d'adaptation.

Au 1er janvier 2017 une nouvelle mutation institutionnelle s'est mise en place avec le passage de la communauté d'agglomération clermontoise en communauté urbaine. Ce passage a produit un impact conséquent dans l'organisation financière et organisationnelle des communes adhérentes à la communauté urbaine. Jusqu'en début d'année les compétences comme l'urbanisme dans le cadre du plan local d'urbanisme communautaire, la voirie dont l'éclairage public, ou encore l'eau et l'assainissement qui étaient assurées par les communes, sont désormais prises en charge par la communauté urbaine.

Pour la mise en œuvre de ces compétences, comme il a été indiqué dans un précédent bulletin municipal (N° 141) trois agents de la commune ont rejoint la communauté urbaine. A la charge de la commune des moyens financiers sont également indispensables pour l'exercice de ces compétences, soit pour un montant provisoire, à affiner au cours de l'année 2017, de 581.555 €. Ce montant sera imputé à la section de fonctionnement du budget général de la commune sous forme d'attribution de compensation en faveur de la communauté urbaine. Cette imputation conséquente, intégralement en dépenses de fonctionnement pour des raisons comptables alors qu'une partie représente de l'investissement, contraint, pour l'équilibre du budget, d'inscrire au budget primitif une partie de l'excédent du compte de gestion de l'année 2016.

En 2015 la communauté d'agglomération clermontoise a initié la mutualisation de services communs (services informatiques, assistance juridique et commande publique) auxquels la commune a adhéré. La communauté urbaine a généré d'autres services mutualisés aussi bien dans le sens communauté urbaine via la commune que l'inverse. Ainsi la commune sera rémunérée pour l'entretien des espaces verts qui sont désormais sous l'emprise de la voirie communautaire.

Au regard de ces mécanismes auxquels s'ajoute une évolution fiscale ralentie dans la mesure où la variation nominale des bases fléchit (+0,4% en 2017) et des recettes atones voire décroissantes, le risque est de laisser se développer la menace de l' « effet ciseaux » entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. La gageure est de contracter et même d'éliminer cette tendance d' « effet ciseaux » ce qui a pu être réalisé en 2016.

La commune s'approprie et compose avec ces différents paramètres et poursuit ses objectifs de programme et de développement. Ainsi, par exemple, la reconduction du fonds de soutien au développement des activités périscolaires en lien avec la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires participera au maintien de la gratuité pour les activités de découvertes pour l'année 2017 malgré une augmentation des coûts de fonctionnement. De même le volume global des subventions versées aux associations est maintenu à l'enveloppe de 2016. En investissement c'est un montant de 800 K€ qui est inscrit au budget dont le réaménagement total de l'accueil de la mairie avec l'intégration de l'agence postale pour une continuité du service public, la mise en œuvre d'un logiciel de gestion périscolaire déclinant de nouveaux repères organisationnels aussi bien pour le personnel communal que pour les parents.

Les diverses données financières ont été présentées à l'ensemble des conseillers municipaux lors de différentes commissions sur l'élaboration du budget 2017. Au terme de ces consultations, la révision du taux des trois taxes communales a été arrêtée sur une proposition d'augmentation de 1% des taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti et de 2% du taux de la taxe sur le foncier bâti. Cette proposition a été adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 30 mars dernier. Les taux des trois taxes communales pour l'année 2017 seront de : 13,24% pour la taxe d'habitation, 17,85% pour la taxe sur le foncier bâti et de 108,36% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Lors de cette même séance, le conseil a adopté le budget primitif général 2017. Ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement à un montant 3.640.438€.

La section de fonctionnement avec 2.803.166 € se présente avec des charges à caractère général et de la masse salariale très contractées du fait de la conjoncture et du transfert de charges à la communauté urbaine.

La section d'investissement avec un montant de 837.372 € est en diminution par rapport à toutes les années précédentes du fait de la prise de compétences, auparavant communales, par la communauté urbaine dont, entre autres, la voirie.

Pour les communes, construire un budget équilibré est vraiment un exercice d'équilibre. Cet équilibre, la commune s'emploie à le traduire en élaborant du commun plutôt que de l'identitaire, en construisant pour des vies en commun.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses / Recettes	*2.803.166 €*	*837.272 €*	*3.640.438 €*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

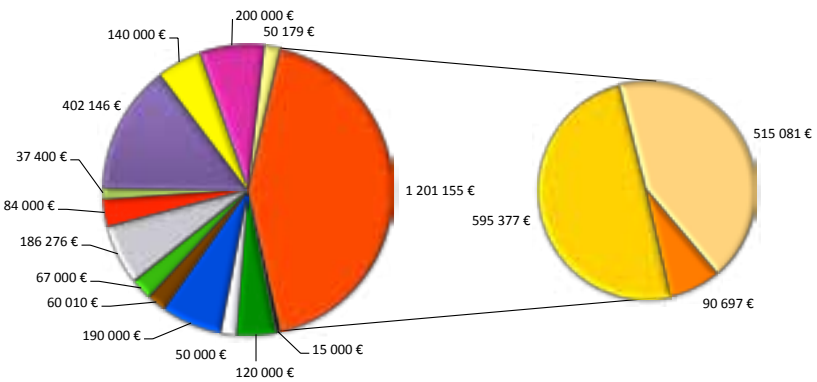

- Atténuations de charges : 0,54 %
- Coupes de bois : 4,28 %
- Redevance à caractère social (Multi accueil) : 1,78 %
- Caisse des Ecoles : 6,78 %
- Autres produits & services : 2,14 %
- Redevance à caractère de loisirs (Centre de loisirs ALSH) : 2,39 %
- Dotation de solidarité communautaire : 6,65 %
- Autres (Pylones électriques, droits de mutation) : 3 %
- Emplois jeunes et d'accompagnement : 1,33 %
- Dotations de l'Etat : 14,35 %
- CAF : 4,99 %
- Résultat reporté : 7,13 %
- Autres organismes (convention mise à disposition de personnel pour la CU) : 1,79 %
- Taxe d'habitation : 21,24 %
- Taxe foncière bâti : 18,37 %
- Taxe foncière non bâti : 3,24%

ÉCONOMIE ET FINANCES

Budget général primitif 2017 (suite)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

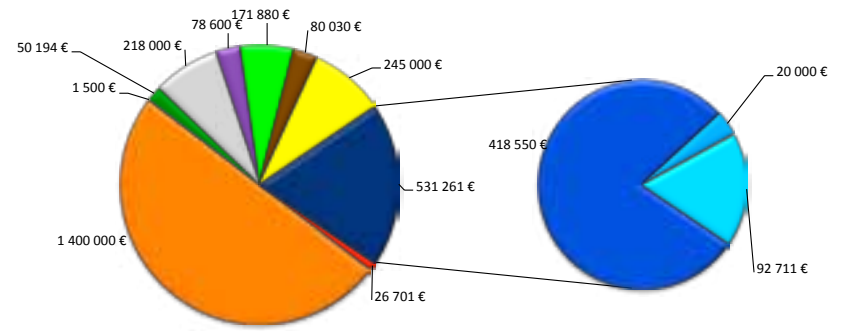

- Intérêts d'emprunts : 0,95 %
- Charges de personnel : 49,94 %
- Charges exceptionnelles : 0,05 %
- Entretien de bois et forêts, gardiennage : 1,79 %
- Attribution de compensation CU : 7,78 %
- Autres charges gestion courante : 2,80 %
- Participation aux organismes extérieurs et subvention de fonctionnement (Caisses des écoles, CCAS, SICAS, Associations, ...) : 6,13 %
- Amortissement : 2,85 %
- Virement à la section d'investissement : 8,74 %
- Charges générales : 14,93 %
- Entretien des terrains : 0,71 %
- Entretien des bâtiments : 3,31 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT

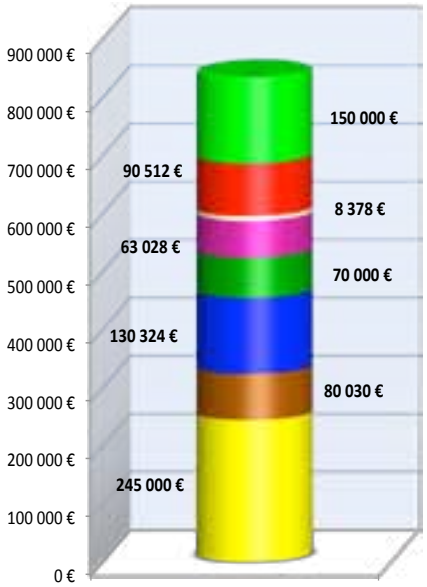

- Produit autofinancement (vente terrain) : 17,92 %
- Emprunts : 10,81 %
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (huisseries mairie) : 1%
- Subvention Etat et établissements nationaux et sportifs (TEPCV, réserve parlementaire) : 7,53 %
- Taxe d'aménagement : 8,36 %
- Fond de compensation de la TVA : 15,57 %
- Amortissement : 9,56 %
- Virement de la section de fonctionnement – Autofinancement : 29,26 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

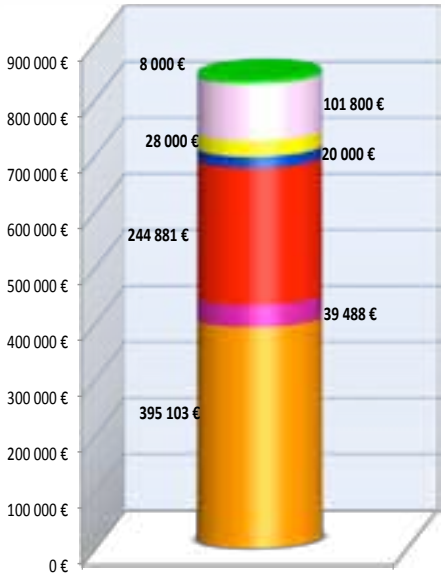

- Concessions, droits similaires (logiciel de gestion périscolaire) : 0,96 %
- Immobilisations corporelles (enfouissement lignes téléphoniques, outillage atelier, informatique, mobilier, véhicule, ...) : 12,16 %
- Fonds de concours versés (SIEG) : 3,34 %
- Immobilisation en cours : abords voirie communale, parking communaux, chemins : 2,39 %
- Remboursement de capital d'emprunts : 29,25 %
- Autres immobilisation financières : 4,72 %
- Aménagement mairie accueil-agence postale, huisseries, aménagement maison des associations : 47,19 %

Budget primitif eau 2017

Depuis le 1er janvier 2017 les compétences Eau et Assainissement sont du ressort de la communauté urbaine. Par délégation spécifique et pour des raisons fonctionnelles les deux budgets Eau et Assainissement sont encore du ressort de la commune jusqu'au transfert au 31 août 2017.
Le budget primitif eau 2017 s'équilibre en exploitation et investissement à un montant de 402.914 € soit un montant similaire à 2016.

Des travaux d'investissement sur des extensions du réseau sont programmés sur les villages de Fontfreyde et Manson. Par ailleurs différentes interventions seront effectuées dans le cadre de maintenance ou d'amélioration.

	Section d'exploitation	Section d'investissement	Total
Dépenses / Recettes	*295.500 €*	*107.414 €*	*402.914 €*

RECETTES D'EXPLOITATION

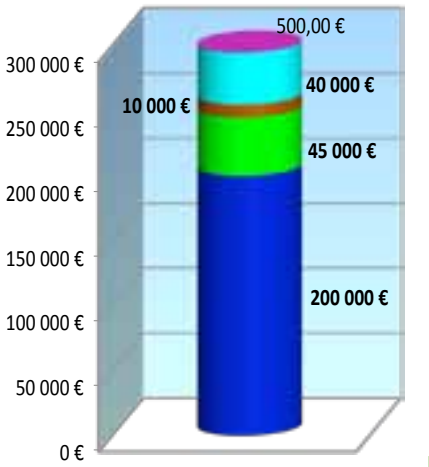

- Autres prestations de services et produits exceptionnels : 0,17 %
- Location compteurs : 13,54 %
- Travaux : 3,38 %
- Redevance pollution domestique : 15,23 %
- Vente d'eau : 67,68 %

DÉPENSES D'EXPLOITATION

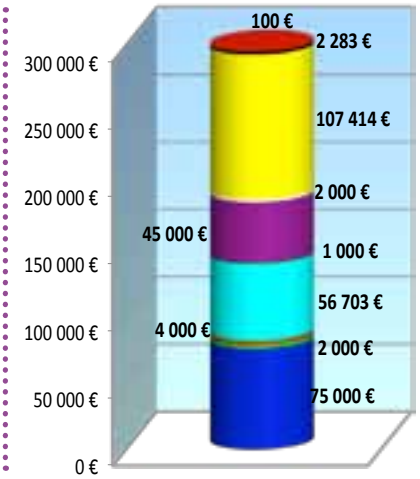

- Intérêts d'emprunts : 0,03 %
- Pertes / créances irrécouvrables : 0,77 %
- Virement à la section d'investissement : 36,35 %
- Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires (analyses, ...) : 0,68 %
- Autres impôts, taxes (agence de l'eau : modernisation & pollution) : 15,23 %
- Fournitures non stockables (eau, énergie) : 0,34 %
- Entretien & réparations : 19,19 %
- Prestations de service (études, ...), petits matériels : 1,35 %
- Autres charges de gestion courante : 0,68 %
- Achats d'eau : 25,38 %

Budget primitif eau 2017 (suite)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Virement de la section d'exploitation

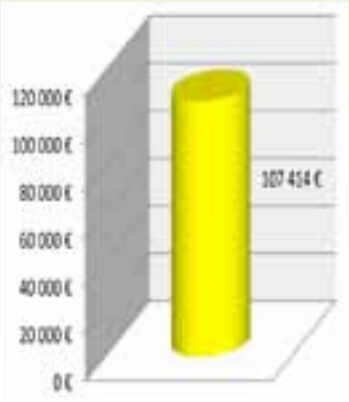

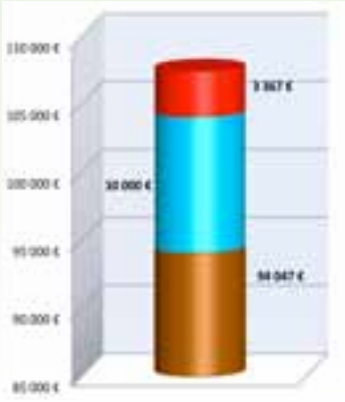

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Remboursement du capital d'emprunts : 3,13 %
- Immobilisations corporelles : 9,31 %
- Travaux aux villages de Fontfreyde et Manson : 87,56 %

Budget primitif assainissement 2017

Le budget primitif assainissement 2017 s'équilibre en exploitation et investissement à un montant de 929.304 €.

Pour 2017, continuité du schéma directeur d'assainissement avec l'étude et faisabilité de la conversion de la station de Berzet via Ceyrat. Ce programme fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Une extension du réseau est prévue sur le village de Beaune.

	Section d'exploitation	Section d'investissement	Total
Dépenses / Recettes	*254.000 €*	*675.304 €*	*929.304 €*

RECETTES D'EXPLOITATION

- Redevance d'assainissement non collectif : 4,72 %
- Travaux (branchements) : 5,91 %
- Autres taxes & redevances (participation assainissement collectif, contrôles diagnostics) : 6,69 %
- Redevance assainissement collectif : 82,68 %

DÉPENSES D'EXPLOITATION

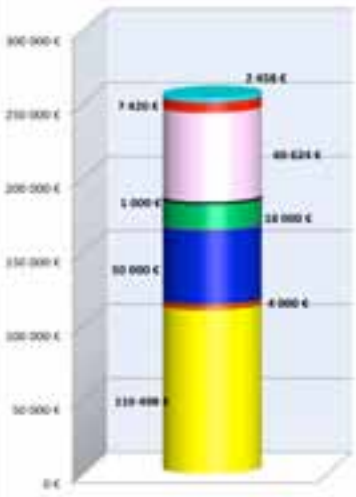

- Pertes / créances irrécouvrables, charges exceptionnelles : 0,97 %
- Intérêts d'emprunts : 2,92 %
- Charges diverses de gestion courante (Syndicat de l'Auzon, Royat, CU) : 23,87 %
- Fournitures non stockables (eau, énergie : pompes de relevage) : 0,39 %
- Autres impôts, taxes (Agence de l'eau : modernisation et pollution) : 7,09 %
- Entretiens et réparations, prestations de service : 19,69 %
- Rémunération d'intermédiaires (SPANC, études diagnostics) : 1,57 %
- Virement à la section d'investissement : 43,50 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT

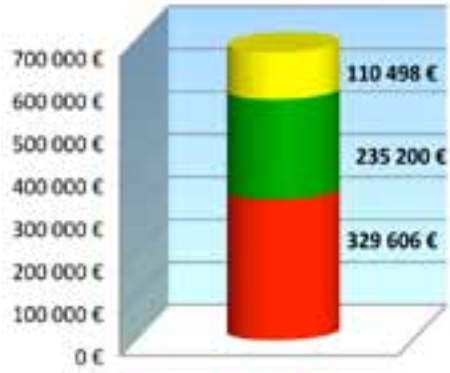

- Virement de la section d'exploitation : 16,36 %
- Subventions de l'Agence de l'Eau : 34,83 %
- Emprunts : 48,81 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

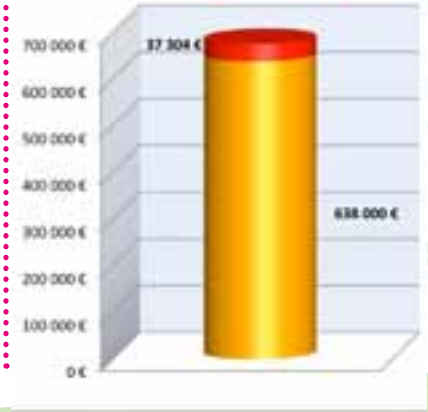

- Remboursement capital emprunt : 5,52 %
- Poursuite du schéma directeur et intervention sur les réseaux du village de Beaunes : 94,48 %

TRAVAUX

Point sur les travaux au groupe scolaire

Au retour des vacances scolaires d'hiver les élèves de l'école maternelle ont pu intégrer les nouveaux locaux mis à leur disposition : 2 nouvelles classes, une salle de motricité et son local de rangement, 3 blocs sanitaires, un hall d'accueil, ainsi qu'un bureau pour les enseignants. Les travaux d'aménagement extérieurs ont permis de retrouver l'accès aux voiries et trottoirs.

Les travaux se poursuivent sur la partie extension primaire et débuteront pour la partie réfectoire et dortoir cet été.

Travaux à l'accueil à la mairie

Le désengagement massif de la Poste dans sa couverture du territoire par ses propres agences a conduit la municipalité à intégrer une agence postale dans les locaux de la mairie, et ce pour maintenir ce service sur la commune. Les travaux d'installation de cette agence dans l'accueil de la mairie nécessitent d'importantes modifications dans le fonctionnement des locaux et l'adaptation du mobilier. En parallèle, nous prévoyons une mise en accessibilité intérieure, une rénovation des ouvrants et un rafraîchissement des peintures.

L'ouverture des locaux est envisagée début mai. L'entrée du public à la mairie se fera uniquement côté monument aux morts, l'ancien accès côté parking sera condamné.

Aménagement de la voirie et des réseaux divers du secteur du Petit Bois à Theix

Les travaux de VRD (voirie et réseaux divers) ont bien avancé dans le secteur du Petit Bois au Plat d'Auzat à Theix. L'extension du réseau d'assainissement permettant le raccordement des habitations situées en périphérie du lotissement communal est réalisée à près de 60% ; en fouille commune sont également posés les fourreaux nécessaires à l'effacement des réseaux aériens existants (basse tension, éclairage public et orange).

Les travaux de viabilisation des lots seront terminés au début du second trimestre.

Travaux d'hiver

La saison hivernale permet la réalisation d'activités diverses par les services techniques municipaux. En dehors du service de viabilité hivernale (astreinte 7j/7), les agents ont travaillé sur l'élagage d'arbres dans nos chemins, le curage de fossé, les travaux préparatoires à la saison sportive sur nos terrains, et de nombreux travaux dans les bâtiments communaux (école, complexe sportif, salles de villages et salle de musique). Après Manson et Berzet, l'hiver précédent, la salle de village de Nadaillat a fait l'objet d'un travail conséquent de rafraîchissement du sol au plafond (ponçage et vitrification du parquet, peintures, faux plafonds, etc...)

A noter que la récente tempête Zeus a mobilisé les équipes pour dégager des voiries (en urgence) et des nombreux chemins sylvo-pastoraux (particulièrement sur Laschamps, Beaune et Fontfreyde).

Rénovation de la Maison du Peuple à Nadaillat

ACTUALITÉS

Urbanisme

VENTE DE PARCELLES COMMUNALES

La commune met en vente six parcelles communales : 3 dans le bourg de Saint-Genès (Ex tennis INRA) et 3 à Berzet.

Les modalités de commercialisation sont les suivantes :

- Vente au plus offrant avec une mise à prix minimal (voir tableau).
- Retrait du dossier à partir du 11 avril en mairie ou sur le site de la commune (www.saint-genes-champanelle.fr).
- Dépôt des offres, ***sous pli cacheté***, du 2 mai 2017 9 heures jusqu'au 19 mai 17 heures en mairie.
- Ouverture des plis et choix des attributaires lors du conseil municipal du 30 mai 2017.

Parcelle	Superficie (m^2)	Mise à prix TTC en €
BO 66 (St-Genès)	593	53.500
BO 67 (St-Genès)	600	54.000
BO 68 (St-Genès)	603	54.300

Parcelle	Superficie (m^2)	Mise à prix TTC en €
BN 151 (Berzet)	941	94.100
BN 152 (Berzet)	857	85.700
BN 154 (Berzet)	1101	110.100

Berzet
(chemin du Chalard-chemin de Marmeix)

Bourg de Saint-Genès
(Rue du Château)
(l'accès des différentes parcelles doit se faire rue du château)

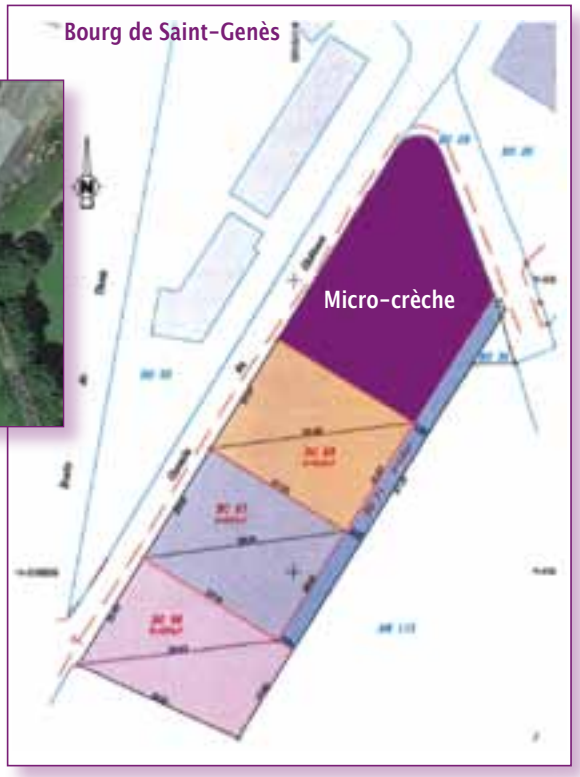

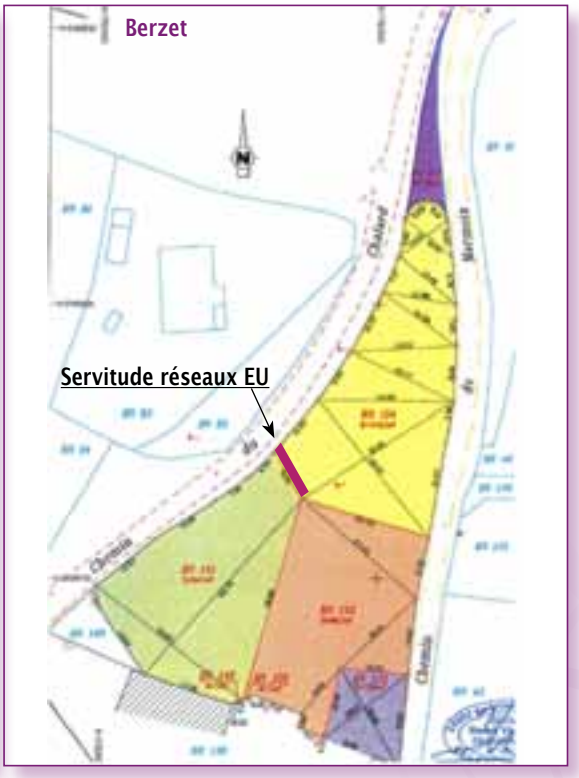

Agenda 21

LA MOBILITÉ AUTREMENT

La plateforme covoiturage Auvergne évolue
www.covoiturageauvergne.net

Trouver un covoitureur devient encore plus facile en Auvergne-Rhône-Alpes. Optimiser les chances de covoiturer tout en limitant le nombre de comptes à créer !

Une nouvelle fonctionnalité baptisée « interopérabilité » est apparue sur notre site depuis le 2 mars

2017. Concrètement, il s'agit d'un **partage des annonces entre la plate-forme de covoiturage Auvergne et Covoit'OùRA** gérée par la Région.

Les trajets depuis ou vers l'Auvergne sont dorénavant accessibles sur les 2 sites.

Fruit d'une volonté commune d'encourager et de promouvoir le covoiturage sur l'ensemble du territoire, cette initiative s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat 2017 entre Covoiturage Auvergne et la Région Auvergne Rhône Alpes.

Faites le test !

www.covoitoura.eu

Agenda 21 (Suite)

CHALLENGE MOBILITÉ AUVERGNE RHÔNE- ALPES 2017

« Au travail j'y vais autrement » le 8 juin 2017

Organisé pour la seconde année sur le territoire auvergnat, ce jour-là, tous les salariés et agents de la région sont invités à **se déplacer autrement que seul en voiture** pour se rendre au travail.

Se déplacer autrement, c'est utiliser les modes de déplacement suivants : transports en commun (bus, tramway, car, train…) covoiturage, marche, vélo, roller, trottinette, parapente, cheval… Le télétravail est également considéré comme une solution alternative à la voiture individuelle.

Covoiturage Auvergne, en appui au SMTC, sera relais de l'événement et assurera la promotion, l'information et l'assistance auprès des établissements employeurs publics et privés qui souhaitent participer à la manifestation.

Alors retenez la date du jeudi 8 juin et parlez-en autour de vous !

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Jusqu'à 200€ de subvention

Le décret n° 2017-196 du 16 février 2017 relatif aux aides pour l'achat des véhicules peu polluants vous propose de bénéficier d'une aide de 20% du coût d'acquisition, toutes taxes incluses, sans dépasser les 200€, lors de l'achat d'un vélo à assistance électrique (VTT, VTC, pliants, tricycles, triporteurs etc…). Cette offre est valable à partir du 19/02/17 et jusqu'au 31/12/18. Offre non-cumulable avec d'autres subventions ou aides à l'achat d'un vélo électrique.

La demande d'aide doit être transmise à « l'Agence des services et de paiement » dans les six mois suivant la date de facturation du cycle. Le formulaire et tous les détails de cette aide sont disponibles sur le portail de l'ASP - http://www.asp-public.fr/bonus-velo.

SEMAINE 21 SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE - ABEILLES ET BIODIVERSITÉ

La bibliothèque Chamfort proposera livres et documentaires sur ces thèmes en mai

Mardi 16 mai à La Grange à 20 heures :

Diaporama/Débat - *Le frelon asiatique*

Ce prédateur de l'abeille est à connaître car il est aussi très dangereux pour l'homme.

Animé par le Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme - Entrée Libre

Vendredi 19 mai Maison des associations de 18h30 à 20 heures :

Marché du soir des « Paniers Champanellois »

Ouvert à tous - Suivi d'une conférence sur l'étiquetage « Bio »

Samedi 20 mai à La Grange de 10 heures-18 heures :

Expositions - Animations sur les différents stands

Animations biodiversité sur la zone humide avec le CPIE

Inscription gratuite sur place - 2 départs 10h30 et 14h30

Expositions du CPIE (livres, nids sauvages de guêpes et de frelons …), informations d'Apistoria (société d'étude et de recherches sur l'apiculture traditionnelle) avec documentation sur l'apiculture d'hier et d'aujourd'hui.

Exposition pédagogique, animations pour tout public et conseils aux apiculteurs ou futurs apiculteurs avec la Coopérative des apiculteurs (ruche vide et pédagogique), avec la participation du Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme de l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) - *Entrée Libre*

Dimanche 21 mai RDV au CPIE de 14 heures à 17 heures :

Accueillir les insectes auxiliaires au jardin

Laurie et Guillaume vous parleront de leur rôle au jardin et comment confectionner des gîtes pour les accueillir. *Inscription auprès du CPIE - Participation libre -*

Agenda 21 (Suite)

DÉCHETS DES MÉNAGES : QUELQUES CHIFFRES

588 kg par habitant en moyenne !

C'est le poids de déchets que nous jetons chaque année (déchetterie comprise)

Au cours de la soirée de présentation du « défi déchets », le 10 février dernier à la Maison des associations chacun a pu poser ses questions à Bruno Macel, référent de la prévention des déchets à la communauté urbaine et les enfants n'ont pas été les derniers !

Et si on compte vraiment tout… l'addition devient beaucoup plus salée !

Chaque produit que l'on consomme – et que l'on jette – a d'abord dû être fabriqué en utilisant des matières premières (minerai, eau, végétaux, pétrole, etc.). Si on compte toute la matière première qu'il a fallu consommer pour fabriquer chaque produit, par exemple ; une brosse à dents => 1,5 kg – Un téléphone portable => 75 kg – Un ordinateur => 1500 kg, – 1L de jus d'orange => 100 kg, **« chaque geste compte »… on comprend mieux le slogan avec ces quelques chiffres !**

Par où faut-il commencer ?

Pour réduire l'impact environnemental de sa consommation – et donc son poids de déchets – **il est possible d'agir avec « les 4 R » : Réduire – Réparer – Réutiliser – Recycler.**

Avant de partir, les familles motivées ont pu récupérer peson, livret, des conseils (ex ; stop Pub) et astuces afin de relever le défi dès le 1er mars après deux semaines de pesées de référence…

POUR INFO :
le compost de printemps sera disponible en déchetterie mi-avril.

Résultat des deux défis dans le prochain bulletin !

JOURNÉE NETTOYAGE DU 1ER AVRIL

Après un petit café avant de démarrer, chaque groupe s'est réparti talus, fossés ou espaces encombrés par les caprices de la dernière tempête.

A Nadaillat

Bref il y avait du travail pour tous. Les déchets ramassés sont toujours les mêmes pour les classiques, papiers, sacs plastiques, clés, pack de bières avec les bouteilles vides, enjoliveurs de roue … mais aussi les restes de containers renversés dans les fossés par le vent (bouteille en plastique ou métal, barquette, pot de yaourt ou brique de lait).

Petit rappel : les ripeurs ont à charge la collecte des containers et ne peuvent ramasser les déchets déposés ou tombés des bacs suite à un renversement, sous peine de ne pas finir leur circuit notamment. Ils ont, par exemple, des contraintes d'horaires sur leur circuit comme passer au groupe scolaire avant la sortie des classes.

Il y a aussi les déchets tombés sur le trajet de la déchetterie (blocs de polystyrène, cartons, planches …) qui se retrouvent dans les fossés et comme chaque année quelques citoyens sans scrupules avaient encore frappé par endroits (plaques en fibrociment, amoncellement de bouteilles en verre, pots de peinture et autres déchets de chantiers …).

En 5 ans grâce aux journées de ramassage près d'une tonne de déchets a été collectée et triée par les bénévoles sur la commune. L'ambiance de ces matinées de ramassage se veut festive, sous le signe de la responsabilité et de la convivialité, elle se termine en fin de matinée, à Theix, autour du verre de l'amitié pour le bilan.

Bilan à Theix

Cette action permet à chacun de prendre conscience de l'impact de ces déchets pour notre environnement en ayant l'espoir que ces gestes aussi révoltants que dangereux puissent

A Manson

disparaître. Il est urgent d'adopter et de faire adopter à chacun les écogestes de base comme garder ses déchets avec soi en promenade et les apporter au point de tri le plus proche, ramasser tous les déchets tombés des containers (faire bloquer ceux les plus exposés…) et bien vérifier sa remorque avant de partir pour la déchetterie pour ne rien perdre en route.

Par cette action chaque volontaire peut espérer aussi avoir passé un message de sensibilisation sur l'impact des déchets dans notre société et plus particulièrement dans la nature. Merci encore à l'ensemble des participants, aux associations et à leurs adhérents, aux familles avec leurs enfants qui ont répondu présents.

A Chatrat

Agenda 21 (Suite)

PAS NETTE LA PLANÈTE !

Dans la lignée des engagements de son Agenda 21, la municipalité de Saint-Genès-Champanelle a recruté pour l'année scolaire 2016-2017 un service civique afin de développer au sein du groupe scolaire des Volcans des actions en faveur du développement durable.

70 enfants de la moyenne section au CM2 ont été sensibilisés aux enjeux de l'environnement durant les temps périscolaires au travers d'ateliers ludiques réalisés pendant les N.A.P. Les enfants ont été initiés aux gestes éco citoyens.

Ils ont aussi découvert ou redécouvert la zone humide de Saint-Genès-Champanelle lors d'activités en plein air. Ils ont constaté le processus de décomposition organique indispensable à la formation du compost.

Les élèves ont pu également utiliser le jeu de société « Dim y tri », créé par le Conseil Municipal Enfants pour la semaine 21 de 2016, dont le but est la prise de conscience de l'importance du tri.

Cette même problématique du tri et des déchets a été par la suite développée en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole grâce à la mallette pédagogique prêtée pour l'occasion.

Cette mission de service civique a permis aussi d'articuler les actions entre l'école et le service municipal dans une réflexion de continuité. (Projet d'école, Label 2D……).

Ces premières actions sont les prémices de nouveaux futurs projets…

La municipalité tient à remercier à mi-parcours les initiatives de ce jeune qui a pu proposer plusieurs activités en lien avec l'environnement, à l'extérieur comme à l'intérieur sur les actes du quotidien.

Maxime Chabrat
Service Civique
Développement Durable

Social et scolaire

LES 10 ANS DU SSIAD (SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE)

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Ils contribuent au maintien des personnes âgées à leur domicile. Les interventions sont prises en charge par l'assurance maladie. Elles se font sur prescription médicale.

Le SSIAD cantonal de l'Artière **a fêté ses 10 ans d'activité** le mardi 7 mars dans les locaux de l'EHPAD de Ceyrat où est situé son siège.

En présence des maires des 3 communes **Alain Dumeil, Roger Gardes et Laurent Masselot**, **Agnès Désèmard** a fait l'historique de la création du service. En 2005, après des enquêtes de besoins sur chaque commune, des études de faisabilité, la création d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), un dossier a été constitué et envoyé à la DDASS pour une demande d'autorisation de fonctionnement et de financement auprès du CROSMS (Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale). Après deux années de préparation et d'autorisation, il a fallu beaucoup de détermination à l'équipe d'élus des 3 communes pour aboutir à ce service de 25 places dont 5 personnes handicapées Une évolution est intervenue au cours des 10 ans, 35 places en 2009 et 38 places aujourd'hui dont 2 pour personnes handicapées.

C. Bon, L. Masselot, A. Désèmard, R. Gardes, A. Faye, A. Dumeil

Agnès Désèmard a remercié tout le personnel, l'infirmière coordinatrice, la secrétaire et les aides-soignantes pour les soins apportés aux personnes âgées.

Un conseil syndical est renouvelé à chaque élection municipale. Il est composé de 5 élus de Beaumont, 4 de Ceyrat et 3 de Saint-Genès-Champanelle (**Agnès Désèmard, Annie Thibault et Régis Orban**).

La présidence est tournante. L'actuel bureau est constitué de :

- Agnès Désèmard (Saint-Genès-Champanelle) : présidente
- Christine Bon (Ceyrat) : 1ère vice-présidente
- Aline Faye (Beaumont) : 2ème vice-présidente
- Valérie Batisse (Ceyrat) : secrétaire
- Marie-Anne Meunier (Beaumont) : trésorière
- Annie Thibault (Saint-Genès-Champanelle) : membre

Pour toute information, veuillez vous adresser au 04 73 61 46 87

TÉLÉASSISTANCE DÉPARTEMENTALE

En cas de chute, de malaise, d'urgence médicale et sans décrocher votre téléphone, vous pouvez dialoguer grâce à un transmetteur directement avec le CODIS - SAMU et vous obtiendrez immédiatement une réponse appropriée.

Comment ?

Grâce à la liaison téléphonique 24 h/24 - 7 jours/7 vous pourrez dialoguer avec des professionnels de l'intervention d'urgence (sapeurs-pompiers du CODIS - Centre d'intervention départemental d'incendie et de secours - et médecin du SAMU - Service d'aide médicale d'urgence -).

Pour qui ?

Le dispositif concerne l'ensemble du département, la téléassistance s'adresse à toutes les personnes âgées isolées d'au moins 65 ans ou 60 ans pour les personnes inaptes au travail, et aux personnes reconnues handicapées par la Commission des droits de l'autonomie à plus de 80 %.

Où s'adresser ?

Le dossier d'abonnement est à retirer au CCAS auprès d'**Agnès Désèmard**. La validation est d'abord effectuée par la mairie avant d'être instruite par le Conseil départemental.

Un dispositif très facile d'utilisation

Une prise électrique et une ligne téléphonique fixe suffisent pour installer le transmetteur.

Un médaillon émetteur déclenche l'appel par simple pression où que vous soyez dans un rayon de 100 mètres.

Social et scolaire (Suite)

« BIEN VIVRE CHEZ MOI EN UN CLIC » PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Dans le contexte actuel du vieillissement démographique de la population, la prévention de la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées constituent une priorité.

En lien avec la mission numérique du Conseil départemental, la conférence des financeurs du Puy-de-Dôme a choisi de s'appuyer sur le savoir-faire de l'entreprise agréée de service à la personne Famiclic pour conduire une opération innovante et originale.

Dans le cadre de cette opération un camion itinérant présentant des objets connectés inédits qui facilitent le maintien à domicile des personnes âgées était présent à Saint-Genès-Champanelle le jeudi 9 mars.

De nombreuses familles, personnes âgées et aidants familiaux, sont venues s'informer auprès de François Pelletier qui leur a démontré l'utilisation des objets connectés.

Si vous voulez des informations vous pouvez vous adresser au :

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Véronique Lacroix
Téléphone 04 73 42 23 05

Le Show-Room de passage à Saint-Genès-Champanelle, Maison des Associations

VACANCES D'ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS DE THEIX

Organisées par la Ville de Clermont-Ferrand

INSCRIPTIONS
du mardi 25 avril au vendredi 5 mai 2017

aux horaires d'ouverture de la mairie (les lundis de 14h à 18h ; mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h)

ou

au périscolaire auprès de Yann GOUADJELIA

Inscriptions à la semaine uniquement, nombre de places limitées.

Séjour destiné aux enfants de la commune âgés de 4 à 11 ans.

Documents à fournir :

- La fiche d'inscription (en ligne sur le site : www.saint-genes-champanelle.fr)
- Pour toute première inscription : la fiche de renseignements 2016-2017 « tout en 1 » (joindre l'attestation d'assurance extrascolaire de votre (vos) enfant(s) et, l'attestation de votre quotient familial CAF.

Pour plus d'informations :

Mairie : Clara VALANCE – Tél. 04 73 87 40 53

Périscolaire : Yann GOUADJELIA – Tél. 06 33 33 80 45

PIG COMMUNAUTAIRE

Le Programme d'Intérêt Général mis en place par la communauté urbaine a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux d'amélioration de leurs logements en proposant une assistance administrative et technique et des aides financières sous conditions de ressources.

Pour qui ?

- Les propriétaires de logement principal qu'ils occupent
- Les propriétaires privés d'un ou plusieurs logements qu'ils louent
- Les propriétaires privés d'un ou plusieurs logements vacants.

Pour quoi ?

- En remettant aux normes des logements dégradés
- En améliorant son confort
- En l'adaptant au handicap ou la perte d'autonomie
- En économisant l'énergie.

Depuis le 6 février 2017 la permanence téléphonique tenue dans le cadre du PIG communautaire se déroule les mardi et jeudi de 9 heures à 18 heures et est assurée par l'agence URBANIS prestataire de Clermont Auvergne Métropole au 04 73 99 38 05.

Un accompagnement personnalisé gratuit vous sera proposé. L'expertise des conseillers permet entre autres de définir les travaux à entreprendre et d'évaluer leurs coûts.

Social et scolaire (Suite)

LA GRANDE SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE À GRAINE DE GENÊT

Cette année le multi accueil Graine de Genêt a participé à La Grande Semaine de la Petite Enfance du 13 au 18 mars.

L'objectif était de se retrouver entre parents, enfants et professionnels, autour d'ateliers-jeux afin de mieux se connaître et de partager un moment convivial.

Dans toute la France, au même moment, c'est près de 100.000 enfants et leurs parents qui participaient, comme à Saint-Genès, à cette rencontre exceptionnelle qui avait pour thème cette année « l'enchantement ».

A cette occasion Graine de Genêt avait proposé des ateliers répartis sur les différents jours de la semaine, en présence des parents, pour s'évader dans un monde féérique : petit déjeuner gourmand, voyage enchanteur à Venise avec confection de masques, cuisine des fées, parcours enchanté (parcours des sens et des chatouilles).

Lundi 20 mars, c'est avec les enfants de la petite section de l'école maternelle que Graine de Genêt a fêté carnaval. Les grands du multi accueil se sont déguisés pour aller faire la fête avec les enfants de la classe de Christine. Princesses, et chevaliers ont côtoyé des animaux en tout genre, éléphant, lion, tigre, pour des danses endiablées.

RAM (RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES)

En ce début d'année 2017, les assistantes maternelles de la commune ont continué à se former. Elles ont pu se remettre en mémoire les gestes de premiers secours en passant une matinée à la caserne. Puis, les enfants ont été accueillis par Emmanuel Pellissier, que nous remercions.

Elles pourront également profiter d'une soirée d'informations sur la formation continue des assistantes maternelles, vendredi 5 mai.

Une conférence d'information animée par la FEPEM (Fédération des Parents EMployeurs) aura également lieu vendredi 29 septembre. Futurs parents et futurs employeurs vous vous posez des questions au sujet du contrat de votre assistante maternelle ou souhaitez mieux connaître leur convention collective ? N'hésitez pas à noter cette date dans vos agendas!

Liste des nourrices agréées du RAM consultable sur notre site internet : www.saint-genes-champanelle.fr

Personnel

UN NOUVEL EMPLOYÉ AU SERVICE TECHNIQUE

En remplacement de **Jean-Claude Martinol**, agent au service technique qui a fait valoir ses droits à la retraite en fin d'année dernière, c'est **Emile Vazeille** qui a été retenu après l'audition de recrutement de plusieurs candidats.

Suite à l'exercice de responsabilités, pendant plusieurs années, en tant que chef d'entreprise, Emile Vazeille a souhaité prendre un nouveau tournant dans sa vie professionnelle et revenir travailler dans la commune où il habite. Ayant une formation et une pratique aboutie dans tous les secteurs du bâtiment Emile Vazeille renforcera les connaissances de l'équipe technique communale tout en exerçant, à l'instar de ses collègues, tous les travaux de polyvalence.

Nous lui souhaitons pleine réussite pour cette nouvelle expérience dans ses missions de service public et la bienvenue au sein de l'équipe du service technique de la commune.

... ET UN NOUVEL EMPLOI D'AVENIR POUR LE PÉRISCOLAIRE

En octobre dernier la commune cherchait à recruter un emploi d'avenir pour le service périscolaire. Quelques jours après avoir recruté **Mélissa Etialle**, qui répondait aux critères de l'emploi d'avenir, nous apprenions que ce cadre d'emploi était suspendu au moins jusqu'en début d'année 2017. Ce contrat étant à nouveau en vigueur en mars 2017, Mélissa Etialle qui était restée en poste sous le statut de contractuel peut maintenant profiter du statut d'emploi d'avenir.

Mélissa Etialle qui avait déjà occupé différents emplois ou stages en relation avec les enfants avant de travailler à Saint-Genès-Champanelle, souhaite suivre une formation en lien avec la petite enfance. Au sein du groupe scolaire, elle participe à la garderie, aux nouvelles activités périscolaires et à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Mélissa Etialle est déjà bien intégrée dans l'équipe périscolaire, aussi nous lui souhaitons bonne continuation dans son nouveau statut et dans son nouveau départ professionnel.

La forêt : lieu d'expérimentations et d'études

La réunion de la commission forêt extra municipale du 6 mars dernier avait pour buts, comme les années précédentes, le bilan sylvicole de l'année écoulée avec des coupes invendues, la présentation des coupes et des travaux envisagés en 2017, l'état sanitaire de la forêt et un zoom plus particulier sur la forêt communale de Saint-Genès-Champanelle comme lieu d'expérimentations et d'études.

La commune de Saint-Genès-Champanelle, 837 hectares de forêts, est très convoitée par différents organismes pour faire l'objet d'études aussi bien régionales, nationales qu'européennes.
Depuis plus de 10 ans est implantée, sur une parcelle forestière, une placette RENECOFOR (REseau National du suivi à long terme des ECOsystèmes FORestiers). Ce réseau créé par l'Office National des Forêts (ONF) en 1992 comprend 102 sites permanents d'observation sur le territoire métropolitain en relation avec 34 pays européens ayant disposé sur leur territoire, le même type de placette. L'objectif principal de ce réseau est de détecter d'éventuels changements à long terme dans le fonctionnement d'une grande variété d'écosystèmes forestiers et de mieux comprendre les raisons de ces changements.
A peu près dans le même temps, l'ex CEMAGREF (CEntre national du Machinisme Agricole du Génie Rural, des Eaux et des Forêts) aujourd'hui dénommé IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture), en collaboration avec l'ONF, investit 5 parcelles de 15m^2 pour étudier la diversification dans les boisements de pins sylvestres. L'idée étant de favoriser l'introduction de feuillus et notamment le retour du hêtre dans ces boisements. Ces études s'intègrent dans un dispositif plus large avec d'autres études sur d'autres sites de France (mont Ventoux, Pyrénées).
Marc Bonhomme, ingénieur à l'INRA et Philippe Balandier, ingénieur à l'IRSTEA, ont présenté les expérimentations et études qui ont permis de nombreuses avancées dans la connaissance des arbres et les comportements comparés des 2 espèces : pin et hêtre. L'adaptation et le seuil de tolérance à la lumière, le phénomène de « dormance », la compétition avec la végétation herbacée et adventice, la densité de plantation ainsi que la sensibilité à la sécheresse du sol et de l'air ont été mis en évidence par ces études. Ce dispositif continue d'être très précieux permettant de poursuivre les observations phénologiques afin d'obtenir de longues séries de données qui sont nécessaires pour tester les modélisations.

Dans la même idée d'expérimentation et après une année de réflexion sur les parcelles à retenir dans le cadre d'« îlots de sénescence », préservation de la biodiversité, l'ONF et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) ont proposé à la commission une surface de 6,2ha enclavée sur deux parcelles forestières au pied du Puy-de-Dôme. Après débat, la commission a émis un avis favorable à la création de cet îlot de sénescence, l'ONF et le PNRVA ayant en charge de le délimiter et de mettre en place un outil de suivi de son évolution.

Par ailleurs, le premier trimestre 2017 a été marqué par un temps particulièrement venteux avec de fortes rafales. Ces intempéries ont eu des conséquences sur la forêt se traduisant par de nombreux chablis. Cet état de fait est favorable à la recrudescence des scolytes, insectes xylophages, qui, cette année encore, se multiplient du fait d'une météo qui leur est propice. Ces phénomènes qui perdurent, obligent à mettre en place des procédures spécifiques et rapides pour sortir le bois des forêts et sa vente.

Lors de sa séance du 30 mars dernier, le Conseil municipal a suivi et validé tous les avis émis par la commission forêt sur les actions à mettre en œuvre en 2017.

Comme l'indique le plan d'aménagement forestier, la forêt doit être ouverte à tous comme lieu d'accueil et de partage. Ainsi la commune met à la disposition de tous un parcours pédestre en boucle de découverte forestière qui se situe juste en dessous du col de la Moréno sur la route départementale D941 et un parcours sportif accessible à tous, petits et grands, également en boucle, qui se situe sur la route départementale D5 reliant le village de Pardon au château de Montlosier. Nous vous engageons à découvrir et parcourir ces deux espaces forestiers.
La commune est ouverte aux expérimentations, études ou analyses que sa forêt et son environnement peuvent apporter à la connaissance de ce milieu. A sa mesure, la forêt communale participe à comprendre les modifications des sites forestiers et à établir de nouveaux modèles à mettre en place pour la pérennisation de la forêt selon l'évolution de notre planète.

Feux de plein air sous haute surveillance

Les feux de plein air et l'écobuage sont strictement réglementés depuis l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012.

Il est aujourd'hui interdit de façon permanente :
- d'allumer des lanternes célestes (lanternes chinoises ou thaïlandaises),
- de brûler à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales, agricoles,
- de brûler à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers : les déchets végétaux ménagers incluent les déchets verts dits de jardin (herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillages ou d'élagages et autres résidus végétaux biodégradables sur place ou évacuables dans le cadre de la collecte des ordures ménagères).

Seuls les feux pour méchouis ou barbecues, feux de camp, feux de la Saint-Jean, les travaux de désherbage à l'aide de désherbeurs thermiques, les artifices de divertissement (fusées d'artifices, feux de Bengale, pétards) sont autorisés toute l'année sous réserve de remplir toutes les conditions spécifiées dans l'arrêté préfectoral.

Sachez que l'écobuage (brûlage de végétaux sur pied) est soumis à **déclaration préalable en mairie** au moyen du formulaire de déclaration préalable écobuage (téléchargeable sur le site internet de la commune) pendant la période du 1er octobre au 30 juin et sous réserve de respecter toutes les dispositions requises.

En cas d'alerte de « pollution atmosphérique » tout feu de plein air est interdit !

A titre exceptionnel, certains types de feux peuvent être aussi autorisés entre le 1er octobre et le 30 juin sous certaines conditions, mais interdits du 1er juillet au 30 septembre. Ils doivent être signalés en mairie et respecter les précautions élémentaires, notamment :
- distance par rapport aux habitations, routes, lignes électriques, forêts
- vitesse du vent inférieure à 20 km/h (feuilles et petites branches constamment agitées)
- végétaux secs
- surveillance permanente.

Rappelons aussi que l'évacuation des déchets peut se faire prioritairement en déchetterie ou pour les petites quantités dans les containers à couvercle vert.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter l'arrêté en rigueur affiché en mairie ou www.saint-genes-champanelle.fr

Taille des haies et élagage des arbres

Lorsque votre haie ou vos arbres dépassent sur la voie publique, vous devez les élaguer de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des divers véhicules (voitures, camions, véhicules d'urgence ou de service public), et la visibilité des panneaux de circulation. De plus les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens des réseaux électrique et téléphonique (code civil art- 671- 672 - 673).

Cartes d'identité (nouvelle procédure)

Depuis le 21 mars 2017, la mairie de Saint-Genès-Champanelle n'est plus habilitée à recevoir les demandes de cartes d'identité. Désormais pour établir ou renouveler une carte d'identité, il faudra s'adresser aux 22 communes équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales numérisées à l'instar des demandes de passeport (Voir carte ci-contre).
Ainsi il est désormais possible de faire une pré-demande directement en ligne afin de faciliter le dépôt de votre dossier de demande. *Attention cette pré-demande vous évite de remplir le formulaire papier au guichet de la mairie mais ne vous dispense pas de vous y rendre en personne pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier* (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).
Pour le retrait de la carte d'identité il faut s'adresser à la mairie où la demande a été déposée.

Carte des 22 mairies habilitées à délivrer les cartes d'identité

Document nécessaire pour voter

La carte électorale est valable pour tous les scrutins et est délivrée à tout électeur inscrit sur la liste électorale. Elle n'a pas de limite de validité. Elle est gratuite et d'un modèle uniforme.
Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où on se présente et de justifier de son identité. La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire.
Quelle que soit la commune dans laquelle l'électeur vote, il faut impérativement présenter une pièce d'identité afin de pouvoir voter.

Liste des pièces d'identité acceptées (arrêté du 12 décembre 2013) :
• Carte nationale d'identité • Passeport • Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat • Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire • Carte vitale avec photographie •Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore •Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie • Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie • Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires •Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer •Permis de conduire • Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat • Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 • Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Communication

TÉLÉPHONIE MOBILE ET ACCÈS INTERNET (SUITE)

Comme nous l'avons mentionné dans le bulletin municipal de janvier 2017 (n°141), vos observations ont confirmé l'existence de zones blanches et le mauvais fonctionnement d'internet sur notre commune.

En nous appuyant sur les réponses du questionnaire nous avons à nouveau interpellé la directrice des Relations avec les Collectivités Locales de la Délégation Régionale Auvergne d'Orange. Nous avons obtenu une rencontre qui s'est déroulée en mairie le vendredi 10 février 2017.

Cette rencontre, plus positive que les précédentes, a permis d'obtenir une meilleure prise en compte de nos demandes.

En ce qui concerne l'arrivée de la fibre optique sur notre commune, une étude se fera courant 2017 sur les villages les moins bien desservis actuellement, soit Champeaux, Berzet, Manson, Thèdes, voire Chatrat et le bourg de Saint-Genès. Les autres villages mieux desservis actuellement, feront l'objet d'une deuxième tranche.

Rencontre avec la directrice des relations avec les collectivités locales

En fonction des résultats de cette étude et de la concertation avec les services techniques de Clermont Auvergne Métropole les travaux pourraient éventuellement commencer fin 2018. Cette concertation a eu lieu vendredi 24 février en mairie de Saint-Genès-Champanelle, elle a permis d'étudier d'éventuelles coordinations avec des travaux d'eau et d'assainissement sur notre commune. Orange s'est engagé à fournir un plan mentionnant les possibles itinéraires de la fibre optique pour pouvoir consulter tous les occupants du sous-sol public pour envisager d'éventuelles coordinations.

Pour le réseau de téléphonie mobile, des travaux de réaménagement et de création d'équipements sont en cours de réalisation, ce qui devrait permettre d'améliorer la couverture de la commune avec l'arrivée de la 4G.

Nous continuerons à suivre ce dossier de près et avec conviction. **Si vous souhaitez des renseignements complémentaires vous pouvez contacter : Alain Boudet, conseiller délégué à la communication, en charge du dossier, au 06 07 60 50 40 ou** communication@saint-genes-champanelle.fr

Rencontre avec les responsables techniques d'Orange et de Clermont Auvergne Métropole

Bonne fin du recensement

Le recensement des 1679 foyers de la commune entre le 19 janvier et le 18 février 2017 a parfaitement été mené à son terme. La nouvelle procédure de réponses à l'enquête au moyen d'internet a pleinement été acceptée et a joué son rôle de facilitateur puisque plus de 68% des réponses ont été faites par ce vecteur. Catherine Stoltz, agent communal nommée comme coordinatrice auprès des agents recenseurs et de l'INSEE, secondée par Elise Durand ont été disponibles et, à la fois conciliantes et strictes pour mener à bien cette mission.

Nos plus vifs remerciements aux agents recenseurs pour ce travail qui demande rigueur et disponibilité.

Nos sincères remerciements également à l'ensemble des habitants pour l'accueil généralement convivial qui a été réservé aux agents recenseurs et les réponses au questionnaire qui représentent le socle de référence pour des décisions financières et d'orientation de développement de la commune.

Les résultats de ce recensement seront disponibles gratuitement sur le site www.insee.fr en janvier 2018.

Rencontres Ados

Yann Gouadjelia, directeur du centre de loisirs, et Emmanuel Pellissier, conseiller municipal, ont accompagné une vingtaine d'adolescents venus participer à un après-midi sportif, lundi 27 février au gymnase.

Programmée par la commission municipale jeunes, cette initiative a permis de s'initier au hockey puis de faire un mini tournoi de basket. Comme d'habitude l'important était de s'amuser, pas de compétition, tout le monde participe.

La soirée s'est ensuite prolongée par une dégustation de crêpes à la Maison des associations

Enfin ils ont découvert les jeux de stratégie grâce à l'association Geekdôme of Heaven basée à Manson. Après quelques hésitations devant les plateaux de jeux immenses et les figurines issues du monde imaginaire de la fantasy, les ados ont pu très rapidement, grâce aux explications de Florent Trang Quang et d'autres membres du club, entrer dans la partie et jouer.

Merci à l'association pour cette soirée découverte.

Une autre sortie est prévue pendant les vacances de printemps, lundi 24 avril, de 13h30 à 18 heures. Un bus emmènera les 13-17 ans de la commune à l' ACROFUN de Pessade.

Pour tous renseignements et inscriptions :
Yann Gouadjelia,
par téléphone
06 76 41 46 13
ou par courriel :
adoschampanellois@saint-genes-champanelle.fr.

Nécrologie : Raymond Toury

Raymond Toury est décédé le 21 mars dernier dans sa 91ème année, et ses obsèques se sont déroulées dans l'intimité familiale le 27 mars. C'était une figure importante de notre commune, tant par ses activités industrielles qui l'avaient amené à développer l'entreprise familiale de la laiterie de Theix, pôle économique majeur de Saint-Genès-Champanelle, que par son engagement municipal puisqu'il avait été élu conseiller en 1953 avant de devenir maire de 1959 à 1977.

Raymond Toury a beaucoup marqué son époque et il s'est engagé avec conviction dans ses activités municipales, retrouvant régulièrement le dimanche matin en mairie son fidèle secrétaire général Léon Boyer et ses collègues élus pour suivre les dossiers en cours. Très attaché au développement de notre commune et à la création d'emplois pour fixer la population locale, il a joué un rôle déterminant dans certaines réalisations. C'est en particulier le cas pour l'arrivée de l'INRA sur notre territoire et pour la création de l'IME de Theix, deux établissements majeurs qui jouent encore aujourd'hui un rôle essentiel sur notre commune.

Passionné par le devenir de la jeunesse il avait créé avec Léon Boyer le club local de football. Lui qui avait envisagé à un moment de devenir professeur d'éducation physique considérait que le sport était un excellent facteur d'épanouissement permettant à ses pratiquants de s'imprégner de valeurs humaines qui les accompagneraient tout au long de leur vie.

Marqué aussi par les engagements de sa mère, institutrice, qui avait été la première femme de France élue au conseil municipal dès 1945 et par son père Jean-Baptiste, maire de Saint-Genès-Champanelle pendant 25 ans de 1919 à 1944, il était un partisan convaincu de l'école laïque. À une époque où certaines écoles de nos villages risquaient de disparaître il s'était beaucoup engagé pour les maintenir et pour défendre les orientations d'une laïcité qui guidait son action.

Très attaché à sa famille avec laquelle il aimait partager de nombreux moments de bonheur, il n'avait pas été épargné par des drames cruels qui l'avaient beaucoup marqué. Le décès de son fils Michel mais aussi la mort de son père Jean-Baptiste et de son frère René en camp de concentration restaient pour lui des épreuves très douloureuses qu'il avait surmontées avec dignité. Partageant les valeurs de la Résistance il avait gardé une aversion profonde contre la guerre, ses cruautés et ses injustices, à laquelle ses proches avaient payé un lourd tribut.

À son épouse, à ses enfants, à toute sa famille nous adressons nos plus sincères condoléances et, au nom de la commune de Saint-Genès-Champanelle, notre reconnaissance pour tout ce qu'il a réalisé en faveur de son développement.

Culture

RÉSIDENCE D'ARTISTES

La résidence suit son cours. En février, mars et avril, Véronique Dumarcet, marionnettiste et responsable artistique à La Balançoire est revenue animer des ateliers dans les différents lieux accueillant les enfants. Elle a aussi travaillé sur son projet de création en co-production avec Chat Noir et Cie.

Le vidéaste, Didier Ronchaud associé à la résidence est venu capter des moments de fabrication et d'échanges.

De nouvelles séances auront lieu en mai ainsi qu'une exposition de marionnettes à la médiathèque.

Toutes les personnes impliquées dans ce projet, enfants et adultes, présenteront le travail accompli lors d'une présentation publique le samedi 3 juin à 10 heures à la Maison des associations.

TROC LIVRES

Certains livres sont plus précieux que d'autres : ceux qui nous ont le plus marqués, qui font partie de notre vie. Ceux-là ne sont pas faciles à donner ou échanger : comme le souvenir d'un voyage, on préfère les garder avec soi. Mais tous les livres n'ont pas cette valeur sentimentale. Certains restent là, inertes, délaissés, dans nos bibliothèques. Les donner permet de leur redonner vie en en faisant profiter quelqu'un d'autre, le tout sans coût pour l'environnement. Tout le monde y gagne.

C'est pourquoi la commission culture avait souhaité organiser pour la première fois un Troc livres.

Il s'agissait de ramener les livres lus et relus et que l'on n'avait plus envie de relire encore. Pour chaque livre apporté on pouvait en prendre un autre.

Alors, ce dimanche 12 mars, dans la maison des associations, l'échange a fonctionné. Cette journée fut riche en rencontres et a été l'occasion d'échanger, non seulement des livres, mais aussi des avis de lecture, de faire découvrir de nouveaux auteurs. Certes, il restait quelques spécimens en fin de journée, mais qui serviront tout de même. Ils ont été récupérés par l'association le Goût des Mots et seront redistribués aux personnes en situation de précarité.
Rendez-vous est pris pour l'année prochaine, avec encore plus de livres. N'ayez plus peur d'acheter ou de récupérer des livres, vous savez maintenant qu'ils ne resteront plus au fond d'une étagère mais qu'ils circuleront de mains en mains.

ANNONCE CONCERT ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES DÔMES DU 20 MAI

Dans le cadre de la tournée départementale 2017 « Par monts et par dômes », l'Orchestre Symphonique des Dômes et son directeur artistique Gilles Raynal s'installeront pour une soirée à la Maison des Associations.

Ce sont près de 70 musiciens qui viendront pour une soirée d'exception à Saint-Genès-Champanelle.

Sous la direction de Gilles Raynal, accompagnés par la chanteuse lyrique Laurence Adjé Deschamps, ils interpréteront quelques chefs-d'œuvre du répertoire de la musique classique.

« Le Lieutenant Kijé », pièce composée pour le cinéma par Prokofiev ; le poème symphonique *« Dans les steppes de l'Asie Centrale »* de Borodine et la célèbre *« Danse macabre »* de Saint-Saëns.
Le Canto Général aura l'honneur de conclure la soirée avec les fameux Chants d'Auvergne de Canteloube qui donne un souffle nouveau à des chants populaires auvergnats.
Entrée : 10 € (adultes) / 5 € (enfants de plus de 12 ans et étudiants) / Gratuit pour les moins de 12 ans.
Billetterie en mairie les samedis 6 et 13 mai de 9h à 12h.
Soirée proposée par la Commission Culture municipale en partenariat avec le Conseil départemental.

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

SMTC – Un Plan de Déplacement Urbain PDU pour quoi faire ?

C'est un outil global de planification de la mobilité avec une articulation entre transport et urbanisme. Le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise) a engagé la révision d'un PDU datant de 2011. Il doit permettre d'aller plus loin dans les ambitions en matière de stratégie de la mobilité et d'accompagnement de changement des comportements.

La révision du PDU s'inscrit dans la continuité des démarches déjà engagées telles que les Rencontres citoyennes de la mobilité.

Une large concertation auprès des partenaires de la mobilité et des habitants se fera tout au long de l'année. Les citoyens de tous les territoires du PDU pourront participer à ces débats. Un tirage au sort sur les listes électorales de chaque commune a eu lieu. À Saint-Genès-Champanelle, 120 personnes ont été tirées au sort, elles ont reçu un courrier du maire les invitant à participer aux débats et tables rondes le mardi 21 mars 2017 à Polydome.

PROXIM'CITÉ, un service nouveau pour signaler une anomalie sur le domaine public

Etendu à l'ensemble des 21 communes du territoire de Clermont Auvergne Métropole, Proxim'Cité est un service nouveau offert aux habitants, leur permettant d'informatiser les constatations d'anomalies sur le domaine public. Afin d'améliorer constamment le service public rendu aux usagers, chacun a désormais **la possibilité de contacter gratuitement Proxim'Cité pour des problèmes qui concernent : la voie publique, les espaces verts, l'éclairage public, les panneaux de signalisation, les feux tricolores.**

Une fois l'anomalie signalée, une réponse écrite reprenant la nature de l'intervention est adressée au demandeur. Aucune demande ne sera classée tant qu'une solution n'aura pas été mise en œuvre.

Proxim'Cité, c'est aussi un Numéro Azur, et un accueil physique dans les mairies des 21 communes de Clermont Auvergne Métropole.

N° Azur 0 800 300 029

PARC DES VOLCANS

TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Dans un territoire de moyenne montagne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne doit faire face à une vulnérabilité énergétique importante. Au travers de sa Charte 2013-2025 les économies d'énergies sont identifiées comme une priorité avec 3 enjeux ; enjeu social (précarité énergétique, accès aux services et à l'emploi), enjeu environnemental (émissions de gaz à effet serre, qualité de l'air, énergies renouvelables), enjeu d'attractivité territoriale (risque de perte de population, paupérisation rurale).

Une première candidature à TEPCV a été présentée au premier semestre 2016 et orientée sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et la réduction des consommations dans les espaces publics. Elle a permis l'obtention d'une enveloppe de 500 000 euros pour le financement de huit projets locaux, dont celui de Saint-Genès-Champanelle pour un remplacement des ouvertures, portes et fenêtres de la Mairie et du groupe scolaire ainsi que le remplacement du chauffage électrique de l'ancien groupe scolaire par un chauffage au gaz. L'aide s'élève de 77k€ pour 128k€ de travaux.

Toujours dans le respect des objectifs de la Charte 2013-2025, une seconde candidature a été possible fin 2016 pour 2017 et a été retenue par le ministère. Le Syndicat mixte a souhaité l'articuler autour de 4 axes majeurs : les mobilités durables, la biodiversité, l'éclairage public et les rénovations énergétiques du bâti. **La candidature de Saint-Genès-Champanelle a été retenue pour l'aménagement d'un espace public** visant à favoriser la mobilité propre et l'achat d'un véhicule électrique. L'aide s'élève de 126k€ pour un coût estimé à 240k€. Cet espace comprendra l'aire de covoiturage avec l'installation de systèmes de recharge de véhicules électriques (voitures et vélos), un abri avec panneaux photovoltaïques, l'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales enterré sous les parkings et des systèmes d'éclairage Leds avec détecteurs de présence. Cet aménagement entre dans le cadre de réflexion sur l'aménagement du bourg de Saint-Genès-Champanelle, en lien avec les équipements publics et le futur éco quartier.

La signature de cette convention a eu lieu au PNRVA le 21 mars 2017 par les maires des collectivités retenues.

LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

Office champanellois

L'OFFICE CHAMPANELLOIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 3 février, en assemblée générale, tous unis pour animer la vie associative de la commune ! L'Office fédère 48 associations réparties de manière équitable entre le sport, la culture, les loisirs, la solidarité, l'humanitaire et le social, les comités de village.

Tous ces bénévoles associatifs sont régulièrement présents pour contribuer au désir de rassembler la population, de partager des moments conviviaux, autour d'animations villageoises ou d'animations d'envergure comme les concerts, les spectacles, les conférences, les rencontres et les tournois sportifs.

L'Office champanellois s'investit avec les comités des fêtes dans l'organisation de manifestations telles le père Noël pour tous les enfants de la commune, dans l'édition de livres sur le patrimoine local (Theix, Berzet, Fontfreyde, Beaune-le-Chaud, Manson et Pardon qui est en cours de rédaction), plus largement, en partenariat avec la commune pour les festivités du 14 juillet.

Au titre de l'information associative, le « Trait d'Union », est distribué mensuellement dans chaque boîte aux lettres de la commune à travers un réseau de distributeurs composé de nombreux bénévoles.

Cette assemblée générale a réélu Alain Boudet à la présidence ainsi que le Conseil d'administration composé de Christine Célarier, Bernard Coupat, Robert Courtial, Jean-Claude Darrigrand, Elisabeth Fournier, Jeanine Gisclon, Bernard Jamot, Maurice Ondet, Jo Sanna, Alain Thibault, Bernard Vinel, Claire Vert, Pascale Vieira et Guy Dellavedova représentants de la municipalité sont membres de droit. Anne Bréchard a été maintenue dans son rôle de vérificatrice aux comptes.

Le 13 février sous la présidence d'Alain Boudet, le Conseil d'administration a élu le bureau : Elisabeth Fournier et Maurice Ondet, vice-présidents, Christine Célarier et Claire Vert, secrétaires, Jeanine Gisclon et Alain Thibault, trésoriers.

LIVRE SUR PARDON

Le livre sur Pardon est encore en cours de rédaction et de collecte de témoignages, documents, photographies et anecdotes. Pour les personnes non encore contactées, il est possible de s'adresser à Béatrice Boudet au 06 75 19 53 61.

Le livre « Pardon au fil des mots » sera présenté lors de l'assemblée générale du Lien de Pardon, en mai, à la maison des associations, et au repas du village du dimanche 11 juin, à Pardon. Les souscriptions seront prises lors de ces deux manifestations (chèque au nom de l'Office champanellois : 16 € par livre). Il sera ensuite distribué à ceux qui l'auront réservé, au forum des associations de l'Office champanellois, samedi 2 septembre, à la maison des associations.

UN DIMANCHE POUR LA BOURSE À LA CARTE POSTALE

Dimanche 26 mars, les visiteurs étaient plutôt rares à la bourse à la carte postale, organisée par l'Office champanellois, à la Maison des associations. Il faut dire qu'il était surtout question de soleil et de recherches de morilles dans les bois et fourrés environnants...

Timbres, cartes postales, vieux documents, livres et même petites voitures étaient proposés à la vente.

Elus locaux et des communes voisines, Jean-Paul Cuzin conseiller départemental, responsables associatifs, et bénévoles de l'Office champanellois ont marqué la journée par une visite de tous les stands, en fin de matinée.

ADMR Services à la personne

Les Paniers champanellois

PORTES OUVERTES CHEZ GUILLAUME

Le 25 février, Guillaume Marquet, notre producteur de pain a ouvert les portes de son « chantier ». Installé depuis 2009 à Opme dans le fournil communal, il a racheté récemment un ancien bâtiment autrefois école puis salle des fêtes dans le même village et entrepris de gros travaux pour construire son nouveau fournil et sa future boulangerie.

Rappelons que Guillaume est paysan boulanger. Il cultive son blé qu'il transforme en farine T80 puis en pain. Il entretient également un petit verger de noyers et de pommiers. Le tout dans le respect du cahier des charges de «Nature & Progrès».

L'équipe du conseil d'administration des Paniers Champanellois a pu constater tout le travail accompli par Guillaume et ses amis. Il en reste à faire mais il est plein d'enthousiasme pour la suite.

Nous lui souhaitons bon courage et attendons avec impatience le retour de son pain le vendredi.

Gomme et Crayon

Le jeudi 16 février, les bénévoles de l'association d'aide aux devoirs Gomme et Crayon ont eu le plaisir d'offrir aux enfants de l'étude un moment de rêverie avec le spectacle de la Fée Malou.

Amusante et farfelue, la Fée Malou a raconté aux enfants des histoires drôles et originales. Entre chaque conte, la fée a fait chanter petits et grands.

Un moment agréable et divertissant en cette veille de vacances !

LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

CPIE

PROJECTION DU FILM DEMAIN À SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE LE 10 MARS 2017

C'est dans la belle salle de la maison des associations, que le CPIE Clermont-Dômes soutenu par la municipalité a proposé à un public venu nombreux, la projection du film **Demain** de Cyril Dion et Mélanie Laurent.

Loin de tout catastrophisme, ce film tourné dans 10 pays à travers le monde met en lumière des initiatives locales et positives permettant de tendre vers un monde meilleur demain. Ce film construit autour de 5 chapitres, Agriculture, Energie, Economie, Démocratie et Education, est illustré de nombreux exemples : mouvements incroyables comestibles, agri-énergie, écolonomie, monnaie locale, villes en transition, assemblées citoyennes...

Durant la séance et après chacun de ces chapitres, le public a été invité à témoigner des initiatives locales sur ces différents sujets. Christophe Noiseux (France bleu Pays d'Auvergne) et Sofiane Batnini (Colibris) ont animé les débats avec passion mais objectivité devant 150 personnes venues de Saint-Genès et des environs. Le fil de mots qui a conclu la soirée a fait ressortir à plusieurs reprises les termes « ensemble », « solidarité », « espoir ». A chacun désormais de s'approprier la part du Colibri, cher au cœur de Pierre Rabhi (paysan-philosophe à l'initiative du mouvement Colibris). A nous désormais de faire notre part pour montrer qu'un autre monde, demain, ensemble, est possible.

De gauche à droite : Sofiane Batnini (Colibris), Christophe Noiseux (France bleu Pays d'Auvergne), Stéphan Oleszczynski (CPIE Clermont-Dômes)

FÊTE DES PAM LE 11 MARS 2017 AU CPIE CLERMONT-DÔMES

C'est sous un soleil radieux qu'une bonne centaine de personnes ont pu se familiariser avec les plantes aromatiques et médicinales au CPIE.
Au programme : rencontre avec des producteurs, jardiniers, herboristes d'Auvergne et du Limousin. Les plantes aromatiques et médicinales présentes étaient déclinées en graines, plants ou produits transformés et chacun a pu ainsi se renseigner auprès des producteurs sur le mode de culture, l'utilisation de telle ou telle plante à des fins culinaires ou médicinales.
Thierry Thévenin (herboriste et porte-parole du syndicat les SIMPLES) présent pour l'occasion a proposé une sortie sur le site de Theix pour découvrir les PAM in natura et a mis l'accent (c'est de saison) sur l'utilisation notamment des bourgeons dans ses préparations. Environ 60 personnes l'ont suivi sur le terrain avant d'être conviées à une petite dégustation de tisanes et d'infusions concoctées par Véronique Duclos (productrice de PAM).
La journée s'est achevée par une discussion autour de l'herboristerie animée par Thierry Thévenin. Devant le succès remporté par cette manifestation, première du genre au CPIE, Carole Bendotti (le paysan d'Auvergne) et Stéphan Oleszczynski (CPIE) songent déjà à une reprogrammation de l'évènement l'an prochain.

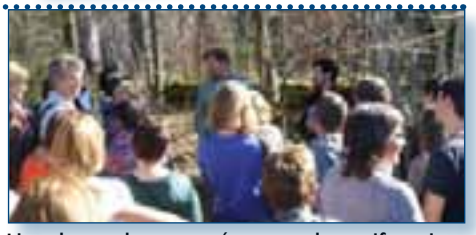

Liste des producteurs présents sur la manifestation : *Thierry Thévenin « Herbes de vie » à Mérinchal (Creuse), Christine Roche « Les ateliers de la grange » à Arronnes (Allier), Sophie Gallet « L'herbier de Saint-Fiacre » à Trévol (Allier), Vincent Bourbon « Graine de vie » à Dontreix (Creuse), Michel Masclet « 1001 Plantes en Velay » (Haute-Loire), Catherine et Vincent Segretain « Altaïr Auvergne » (Puy-de-Dôme) et Véronique Duclos « Des simples aux liens » (Puy-de-Dôme)*

Auvergne Mainpat Tibet

UN DRAPEAU AU FRONTON DE LA MAIRIE POUR LES DROITS DE L'HOMME

Mi-mars, les amis d'Auvergne Mainpat Tibet ont marqué le 58ème anniversaire de leur restriction de liberté, face à l'emprise du régime chinois. Le drapeau tibétain a été hissé au fronton de la mairie, en présence d'élus, de responsables d'Auvergne Mainpat Tibet et d'amis.

Le 10 mars 1959 est le jour où les Tibétains se soulevèrent contre l'oppression chinoise afin de proclamer leur volonté de liberté et d'indépendance pour le Tibet tout entier. La commune de Saint-Genès s'associe depuis plusieurs années à cette commémoration et parraine un village tibétain Dromo.

Espoir et Solidarité

Espoir et Solidarité a tenu son assemblé générale mercredi 22 mars, l'occasion de rendre des comptes aux adhérents et aux donateurs.
Samedi 13 mai 2017 une nouvelle soirée humanitaire avec concert sera animée par deux chorales, à la Maison des associations. Le programme débutera par une présentation des actions soutenues en 2016: Ocre Rouge avec une vidéo à l'école de Madagascar ; ANUVAM pour la reconstruction de maisons aux normes antisismiques dans le village Népalais de Basa-Rapcha. Les chorales Cantaceyrat et Campanelle animeront la soirée. Comme à l'accoutumée, Caroline Aguilar et ses élèves proposeront des aquarelles à la vente, pour compléter la recette de la soirée.
Les recettes, les cotisations de la trentaine d'adhérents de l'association, les dons reçus au cours de l'année, les subventions versées par la commune et du Conseil départemental, vont permettre à Espoir et Solidarité de poursuivre son engagement humanitaire, tourné essentiellement vers les enfants et leur scolarité, et ce au travers d'actions concrètes, durables et faisant intervenir des acteurs connus au plan local.
N'hésitez pas à contacter l'association si vous souhaitez mieux la connaître, adhérer, participer à son fonctionnement.

Loisirs et Rencontres

Cette année encore, le club des aînés poursuit son bonhomme de chemin, entre jeux de société, interventions extérieures (gendarmerie, pompiers), anniversaires, repas au restaurant et autres dégustations de gourmandises !
Des sorties à la journée et pour un séjour plus long sont proposées aux adhérents ou non adhérents (amis, voisins, habitants de la commune ou villages proches). Ces sorties s'effectuent en car, au départ de Saint-Genès (autres arrêts possibles).
Du 11 au 14 mai : quatre jours dans le Bordelais. Tarif : 659 €.
Jeudi 15 juin : à la journée, à Lyon, croisière sur le Rhône et repas. Tarif : 98 €.
Jeudi 21 septembre : à la journée, visite des musées de l'école de Messeix et de la Toinette, repas au restaurant. Tarif : 77 €.
Pour tout renseignement, à la maison des associations, les deuxième et quatrième jeudi de chaque mois, l'après-midi. Ou auprès de Françoise Vacher, présidente au 06 20 81 64 53.
Assemblée générale de Loisirs et Rencontres : jeudi 6 juillet. Ouverte à toutes les personnes intéressées par la vie du club.

LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

Rugby Club

LES JUNIORS EN COURSE POUR LE TITRE - L'ANNÉE DES 40 ANS DU CLUB

Une bonne partie de l'équipe championne d'Auvergne en cadets il y a deux ans compose l'équipe junior cette saison. La qualité de ce groupe n'est plus à prouver et c'est tout naturellement que cette équipe s'est qualifiée pour les phases finales du championnat d'Auvergne. La tâche sera néanmoins difficile car en demi-finale notre équipe rencontrera l'équipe de Riom-ès-Montagne/Bort qui est invaincue cette saison.

L'équipe cadet quant à elle est en construction cette saison et l'apprentissage est parfois difficile. Des jours meilleurs viendront l'an prochain quand ce groupe aura pris un peu de maturité.

L'école de rugby poursuit son expansion avec près de 110 licenciés de 5 à 14 ans. Cet effectif nous permet de constituer des groupes de niveau pour faciliter les apprentissages. A noter les très bons résultats des moins de 10 ans sous la houlette de J-F et Maxime et des moins de 12 ans coachés par Yves Saint-André et Christophe Duchène qui sont invaincus cette saison. Les moins de 14 ans réalisent eux aussi une très belle saison avec des victoires probantes sur des clubs renommés de la région. Pour faciliter le fonctionnement en hiver le club s'est rapproché de Romagnat pour disposer de terrains praticables.

Avec 210 joueurs licenciés et une trentaine de dirigeants le club n'a jamais été aussi fort. L'équipe sénior en première série permet de faire évoluer deux équipes tous les dimanches et au total ce sont 12 équipes qui portent les couleurs du club chaque week-end de match.

Remise de la plaque attestant de la labellisation FFR de l'école de rugby

C'est avec ce bilan favorable que le club s'apprête à **fêter ses 40 ans : samedi 17 juin 2017**. A cette occasion le tournoi Maurice Mally sera organisé en matinée avec les enfants de l'école de rugby et des clubs voisins. L'après-midi des matchs se poursuivront avec les cadets, les juniors puis les séniors. Enfin un repas et une soirée dansante viendront clore cette soirée. Tous les anciens joueurs, dirigeants, supporters et sympathisants sont cordialement invités à cette journée. Les inscriptions se font auprès de **Benoit Rigard** et **Hervé Ondet**.

Atelier théâtre « La Bulle »

Cette année, l'atelier ado a regroupé plus d'une trentaine de jeunes de 6 à 14 ans, tous avec l'envie de relever le défi de jouer devant un public averti. Pour cela, ils se sont réunis tous les samedis matins. Avec l'aide d'Odile Lamy, Réjane Girod et Babeth Fournier, ils ont réussi à dompter leurs peurs, à jouer ensemble pour enfin créer un spectacle.

Venez donc les voir et vous serez conquis !!!

Rendez-vous le samedi 3 juin 2017 à 18 heures à la Maison des associations où vous aurez le temps de savourer de bons mots ainsi que de bons encas.

L'atelier adulte vous donne rendez-vous à l'automne pour venir voir leur nouveau spectacle qui, bien entendu n'engendre pas la mélancolie !

ATELIER JEUNES DES TÊTES BRULÉES
Samedi 3 juin à 18h
Maison des associations
Saint-Genès-Champanelle

Manifestations diverses

Cérémonie du 19 mars

Tournoi Jeunes de l'AS Football

Rando Douce à Nadaillat

Comité des Fêtes de Theix

Carnaval avec le Comité des Fêtes de Berzet

Concert de Campanelle

Comité des Fêtes de Manson

Carnaval à l'Association des Parents d'élèves

Séquence de Fitennis au Tennis Club

A VOTRE SERVICE

Ouverture de la mairie

Tél. : 04 73 87 35 10 – Fax : 04 73 87 38 60
Adresse internet : www.saint-genes-champanelle.fr
Courriel : mairie@saint-genes-champanelle.fr

Lundi : 14h à 18h
Mardi : 9h à 12h et 14h à 18h
Jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h
Vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h
Samedi : 9h à 12h

En dehors des heures d'ouverture et UNIQUEMENT en cas d'URGENCE 06 75 47 23 02

Le maire reçoit

Les **mardis** et **jeudis après-midi** et le **samedi matin** sur rendez-vous, lesquels sont pris auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Permanences des élus

ADJOINTS :

Reçoivent sur rendez-vous sauf indication contraire.

Agnès Désèmard, 1ère adjointe, *Affaires sociales et scolaires.*
socialscolaire@saint-genes-champanelle.fr

Christophe Vial, 2ème adjoint, mardi de 17 heures à 18 heures et sur rendez-vous, *Travaux, voirie, accessibilité, voirie sylvopastorale, réseaux, agriculture*
travaux@saint-genes-champanelle.fr

Nadine Imbaud, 3ème adjointe, samedi matin sur rendez-vous
Environnement, développement durable, Agenda 21
environnement@saint-genes-champanelle.fr

Yves Chauvet, 4ème adjoint, sur rendez-vous, *Budget, finances, ressources humaines, développement économique et touristique, forêts.*
finances@saint-genes-champanelle.fr

Pascale Vieira, 5ème adjointe, samedi matin sur rendez-vous
Vie associative, culture, jeunesse.
associations@saint-genes-champanelle.fr

Eric Hayma, 6ème adjoint, mardi après midi (14h30 – 18 heures) – samedi matin (9 heures– 11h30) sur rendez-vous, *Urbanisme, aménagement du territoire.*
urbanisme@saint-genes-champanelle.fr

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS :

Reçoivent sur rendez-vous

Alain Boudet, 1er conseiller délégué, *Information et communication*
communication@saint-genes-champanelle.fr

François Merlin, 2ème conseiller délégué,
Bâtiments communaux, hygiène et sécurité, sapeurs pompiers
mairie@saint-genes-champanelle.fr

Services sociaux

CCAS Contact : Clara Valance 04 73 87 40 53

ASSISTANTES SOCIALES :

Permanences des assistantes sociales :
En mairie les 1er et 3ème lundis de 14h à 16h. **A la circonscription de l'agglomération clermontoise (antenne de Beaumont)**
30 chemin du Mas 63110 Beaumont 04 73 15 06 72
Dans les 2 cas, prendre rendez-vous auprès de la secrétaire médico-sociale : Céline Trintignac 04 73 15 06 72

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

143 bis Boulevard Lafayette – Clermont-Ferrand 04 73 42 17 57

ADMR : Aide à domicile en milieu rural 04 73 87 30 72
Courriel : admrstgenes@wanadoo.fr

EHPAD (Ceyrat) 04 73 61 54 54

SSIAD de l'Artière 04 73 61 46 87

POINT INFO SENIORS 04 73 87 40 53

Services divers

GENDARMERIE (ROMAGNAT)

Major : Philippe ROUX 04 73 62 60 64
Courriel : bta.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

ÉCOLES :

Maternelle ..... 04 73 87 36 96 **Élémentaire** 04 73 87 31 57
IME 04 73 87 35 17

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

(Garderie, pause méridienne, TAP)
Directeur Coordinateur : Yann Gouadjélia 06 33 33 80 45
Courriel : periscolaire@saint-genes-champanelle.fr

MULTI ACCUEIL 04 73 87 00 95

RAM 06 73 63 43 45

GARDERIE PÉRISCOLAIRE 06 33 33 80 45

RESTAURANT D'ENFANTS 04 73 87 37 70
Courriel : cantinescolaire.sgc@orange.fr

LA POSTE DE SAINT-GENÈS 04 73 87 35 00
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 18h.
Mardi : de 14h30 à 18h. Samedi : de 8h30 à 12h
Levée du courrier 15h30 en semaine, 12h le samedi

OFFICE CHAMPANELLOIS

www.officechampanellois.fr – **Courriel :** contact@officechampanellois.fr

SICAS

(Ecole intercommunale de musique) 04 73 61 33 39
Courriel : edm.sicas@orange.fr

LA MONTAGNE

Correspondante locale : Béatrice Boudet ..... 04 73 87 30 89 et 06 75 19 53 61
Courriel : beatrice.boudet@orange.fr

A VOTRE SERVICE

Services communautaires

MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE 04 63 66 95 38
Courriel : bibliotheque.saintgeneschampanelle@clermontmetropole.eu
Michèle Meillerand – Elouan Imbeaud-Lesage
Horaires d'ouverture : – mardi et vendredi de 14h à 19h
– mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h

DÉCHETTERIE (THEIX) 04 63 66 95 19
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
Samedi et dimanche de 9h à 19h – Fermée les jours fériés

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS 04 63 669 669
Formulaires sur www.clermontmetropole.eu rubrique collecte des déchets

MOOVICITÉ 04 73 87 40 83
Le Transport à la demande est un dispositif souple et pratique qui s'adapte à votre demande, vous transporte dans des véhicules adaptés, est accessible avec un titre de transport T2C, et nécessite au préalable de s'inscrire et d'établir auprès de Moovicité une carte d'adhérent au service.

Vous pouvez rejoindre les arrêts **CHU G. Montpied**, place Henri-Dunant ou **Royat**, place Allard.

Le service fonctionne d'arrêt à arrêt toute l'année, sur réservation téléphonique :

- **du lundi au samedi** (sauf jours fériés) : **de 7h** (1re prise en charge) **à 9h30** (dernière dépose) et **de 16h30** (1re prise en charge) **à 19h30** (dernière dépose).
- **le mercredi et le samedi** : un aller-retour possible, prise en charge au plus tôt à **12h30**, dépose au plus tard à **14h30**.

Pour réserver :

- Composer le N° Azur : 08 10 630 063 (prix d'un appel local).
- Au plus tard la veille pour le lendemain ou le matin avant 12h pour un trajet entre 16h30 et 19h30 (sauf mercredi et samedi, réservation la veille).
- De 7h à 18h30 sans interruption du lundi au samedi (sauf jours fériés).

En cas d'urgence

CENTRE ANTIPOISON : 04 72 11 69 11

POMPIERS : 18

SAMU : 15

POLICE - GENDARMERIE : 17

MAISON DE SANTÉ DES VOLCANS Impasse du Rejalet – Theix
Suite à l'arrêté de l'ARS (Agence Régionale de Santé) du 3 février 2012 appliqué depuis le 1er avril 2012, Saint-Genès-Champanelle rentre dans le secteur de garde de Clermont-Ferrand pour la nuit profonde (0 heures à 8 heures) et hors nuit profonde (week-end et jours fériés). La population doit en cas d'urgence joindre la régulation 63 par le 15.

Cabinet médical : Dr Calixte CEYSSON 04 73 87 39 63
Dr Anton SAUREL 04 73 87 39 63
Dr Emmanuelle QUIBANT 04 73 87 39 63

Cabinet dentaire : Dr Pascale BORDERON 04 73 87 37 60

Cabinet infirmier : Grégory PASSET 04 73 87 01 37
Isabelle REBELO 04 73 87 01 37

Cabinet de kinésithérapie 04 73 88 51 87
Pierre PALHEIRE (Kiné ostéopathe) – Sébastien ROY (Kiné microkiné)
Grégoire MARTIN (Kiné) – Joana BESSA (Kiné Uro-gynécologique)
Corentin GERY (Masseur kiné)

Cabinet de pédicurie podologie : Karine CAUVIN 04 73 88 53 12

Diététicien et nutritionniste : Thibaut LAYAT 06 60 95 62 70

OSTEOPATHE DO : Margaux MAGNAVAL 06 32 40 81 91

PHARMACIEN : Françoise LOINTIER (Theix) 04 73 87 36 68